



**Etude sur 45 cas de journalistes blessés par balles
dans les Territoires occupés depuis septembre 2000**

Août 2001

Enquête : Hervé Deguine

Coordination : Alexandre Lévy et le bureau Moyen-Orient de RSF

Etude sur 45 cas de journalistes blessés par balles dans les Territoires occupés depuis septembre 2000

Depuis le début de la « deuxième Intifada », le 29 septembre 2000, Reporters sans frontières a recensé 45 cas de journalistes blessés par balles¹ dans les Territoires occupés.

L'un des cas les plus frappants est celui du journaliste français Bertrand Aguirre, correspondant de la chaîne de télévision *TF1*, blessé le 15 mai 2001 à Ramallah (Cisjordanie). Sur les images de l'incident, qui a été filmé simultanément par trois équipes de télévision différentes, on voit clairement un garde-frontières israélien descendre de son véhicule, ajuster calmement son arme et, cigarette à la bouche, ouvrir le feu à balles réelles, à hauteur d'homme, à une distance d'environ 100 mètres. Bertrand Aguirre, qui vient de finir un « plateau » et qui tient encore à la main son micro allumé, est touché en pleine poitrine. Par chance, le projectile est arrêté in extremis par la plaque de blindage de son gilet pare-balles. Cette affaire a donné lieu à l'ouverture d'une enquête officielle dont les résultats ne sont pas encore connus. A l'initiative du journaliste, des poursuites judiciaires ont été engagées.

La gravité de la situation sur le terrain a incité Reporters sans frontières à mener une enquête approfondie dans l'ensemble des Territoires occupés du 22 mai au 3 juin 2001, puis du 15 juillet au 15 août 2001. La présente étude rend compte des résultats de cette enquête. Elle comprend trois parties.

La première partie relate les faits observés : 45 cas de blessures par balles ont été répertoriés depuis le 29 septembre 2000. Dans la majorité des cas, Reporters sans frontières a acquis la conviction que les tirs sont d'origine israélienne.

La deuxième partie analyse les circonstances dans lesquelles sont survenus ces incidents et leurs conséquences.

La troisième partie présente douze propositions de Reporters sans frontières pour améliorer la sécurité des journalistes couvrant la zone.

¹ Par « balles », nous entendons trois types de munitions couramment utilisées : les balles cylindriques en caoutchouc (« Rubber bullets »), les balles sphériques métalliques enveloppées de caoutchouc (« Rubber-coated steel bullets »), et les balles réelles (« Live ammunition »). Ces trois munitions peuvent être tirées avec la même arme, par exemple le fusil d'assaut américain M-16 en dotation dans l'armée israélienne. Ces trois types de munitions sont en principe employés successivement, en proportion du niveau de danger auquel sont exposées les forces israéliennes. Nous avons constaté que d'autres munitions et d'autres armes sont parfois employées, mais, jusqu'à présent, aucun journaliste ne semble en avoir été victime.

1^{ère} partie - Les faits : 45 cas de blessures par balles recensés depuis le 29 septembre 2000

Introduction

La liste des incidents présentée ci-dessous n'est pas exhaustive. Au cours des entretiens que Reporters sans frontières a eus avec des journalistes blessés, il est arrivé à plusieurs reprises que ceux-ci évoquent des blessures antérieures qui n'ont pas été signalées car jugées sans gravité (il s'agit en général de blessures superficielles par balles en caoutchouc).

Cette liste ne représente pas non plus la totalité des cas d'atteinte à l'intégrité physique des journalistes opérant dans les Territoires occupés. Dans ce rapport, Reporters sans frontières n'a pas retenu les cas de journalistes battus délibérément par des militaires² ou par des colons³ israéliens, ou encore par des militaires⁴, des miliciens⁵ ou des manifestants palestiniens⁶.

² C'est le cas par exemple du journaliste palestinien Khaled Abu Akar, correspondant de la chaîne de télévision française *France 2* et du quotidien américain *The New York Times*, qui est pris à partie le 29 septembre 2000 par des policiers alors qu'il couvre des affrontements à la mosquée d'Al-Aqsa (Jérusalem), battu pour avoir refusé de restituer un projectile ramassé au sol ; ou du journaliste palestinien Atta Hussein Oweisat, 30 ans, photographe de l'agence israélienne *Zoom 77*, qui est frappé par des agents de sécurité israéliens en civil alors qu'il couvre une manifestation de Palestiniens dans le village de Jabal El-Mukabber (Jérusalem) le 4 octobre 2000, ou du journaliste palestinien Rebhi Ahmad Mohammed al-Kobari, 33 ans, cameraman travaillant pour la chaîne de télévision *al-Sharq* à Ramallah, battu le 19 octobre 2000 par des militaires alors qu'il couvre une manifestation à Silwan (Jérusalem) ; des journalistes israéliens Barouch Krah, du quotidien *Ha'aretz*, et Amir Ben David, du quotidien *Maariv*, battus par des policiers israéliens le 22 décembre 2000 à la mosquée d'Al-Aqsa, ou du journaliste palestinien Mahfouz Abu Turk, 51 ans, cameraman freelance travaillant pour l'agence de presse britannique *Reuters*, le quotidien israélien *Jerusalem Post* et le quotidien palestinien *Al Quds*, blessé le 27 mars 2001 par le canon d'un fusil braqué sur sa gorge au point de passage Pitunia (Ramallah) alors qu'il tente de photographier un sit-in palestinien.

³ Par exemple, le 14 octobre 2000, la voiture des journalistes Hassan El-Titi et Abdel-Rahman Qousini tous deux travaillant pour *Associated Press*, est attaquée et en partie détruite par des colons près du village de Hawwara (Naplouse). Vers le 15 octobre 2000, le journaliste palestinien Lu'ay Abu-Haikal, 22 ans, photographe de l'agence de presse britannique *Reuters*, est attaqué par des colons qui détruisent son appareil photo. Le 12 novembre, des colons attaquent le véhicule dans lequel se trouvent deux photographes palestiniens, Abdel Rahim Qusini (*Reuters*) et Nasser Ishtayyeh (*AP*).

⁴ Notamment lorsque, le 15 novembre 2000, des membres des forces de sécurité palestiniennes envahissent le siège d'une radio privée de Bethléem, radio *Al-Roa'*, et battent son directeur, Hamdi Farraj, ainsi que plusieurs membres du personnel.

⁵ Le 6 mai 2001, Magnus Johansson, photographe free-lance travaillant pour l'*AFP*, est arrêté par un commando Tanzim, la branche armée du Fatah, la faction la plus importante de l'O.L.P., alors qu'il photographie des incidents à Beit Jala. Il est battu, fouillé, son appareil photo et ses clichés sont détruits. Conduit de force en voiture à un poste de contrôle, il reçoit ensuite les excuses de responsables palestiniens qui déplorent l'incident et le reconduisent à son domicile. Le 29 mai 2001, Joshua Hammer et Gary Knight, tous deux journalistes de l'hebdomadaire américain *Newsweek*, accompagnés de leur guide et de leur chauffeur, sont kidnappés par un groupe de Palestiniens se réclamant du Fatah. Les auteurs de l'enlèvement entendent protester contre la politique menée par les gouvernements américain et britannique au Proche-Orient. Ils sont libérés par leurs ravisseurs en fin de journée. Le 29 juillet 2001, le correspondant de l'*AFP* à Gaza, Sakher Abu El Oun, est violemment battu par un commando composé de cinq Palestiniens armés, dont deux masqués. Selon le journaliste, cette agression fait suite aux révélations publiées par l'*AFP* sur l'implication du frère d'un haut responsable palestinien dans l'assassinat d'un enfant palestinien.

⁶ Ainsi, le 12 octobre 2000, la quasi-totalité des journalistes qui assistent à Ramallah au lynchage de deux soldats israéliens par des manifestants palestiniens sont victimes de menaces physiques. Dans plusieurs cas, les cassettes et les films sont saisis, les caméras et les appareils photo sont détruits, les journalistes sont sévèrement conspués sans que les policiers ou les militaires palestiniens présents sur les lieux n'interviennent. Parmi les journalistes agressés, on peut citer les noms de Bertrand Aguirre, correspondant de la chaîne de télévision française *TF1*, et Mark Seager, photographe de l'hebdomadaire britannique *Sunday Telegraph*. Autre exemple : le 22 décembre 2000, deux équipes de journalistes travaillant pour l'agence américaine *Associated Press* et la chaîne de télévision *CBS* sont pris à partie à Jérusalem par des manifestants palestiniens qui les empêchent de filmer une scène d'agression contre la voiture d'un militaire israélien.

Reporters sans frontières n'a pas non plus cité les cas des journalistes blessés au cours de bombardements⁷ ou atteints par des tirs de grenades lacrymogènes ne les visant pas directement⁸. Deux journalistes palestiniens ont été tués au cours du raid mené par l'armée israélienne contre un groupe d'activistes islamistes du Hamas, le 31 juillet 2001, à Naplouse, mais ils n'étaient pas visés en tant que journalistes.

Ce rapport n'évoque pas davantage les cas de véhicules identifiés « presse » ayant subi des tirs, lorsque ces tirs n'ont pas entraîné de victimes⁹, ni les cas des immeubles de presse qui ont été bombardés intentionnellement¹⁰.

Reporters sans frontières a focalisé son attention sur les cas de blessures par balles parce que ces violences relèvent d'une logique propre et soulèvent des problèmes spécifiques. Pour chaque cas, Reporters sans frontières a tenté de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont l'identité et le profil professionnel du journaliste blessé ?
- Pour quel média travaillait-il au moment des faits ?
- Où et quand l'incident a-t-il eu lieu ?
- Quelle est la nature de la blessure ?
- Quelles sont les séquelles ?
- Quelle était la configuration de l'affrontement au moment de l'incident ?
- Le journaliste était-il clairement identifiable ?
- Le journaliste se trouvait-il en compagnie de confrères ?
- Quelle était la nature du projectile employé ?
- D'où provenait le tir ?
- Les règles d'engagement du feu ont-elles été respectées ?
- Le journaliste a-t-il le sentiment d'avoir été touché accidentellement ou délibérément ?
- Lorsqu'il s'agit d'un tir délibéré, était-il visé en qualité de journaliste ?
- L'incident a-t-il donné lieu à une plainte ?
- L'incident a-t-il donné lieu à une enquête ?
- L'enquête a-t-elle été rendue publique ?
- Des sanctions ont-elles été décidées ?

⁷ Par exemple, le 10 avril 2001, le preneur de son palestinien Mohamed Shanaa, travaillant pour l'agence de presse britannique *Reuters*, est grièvement blessé aux jambes et au dos par des éclats d'obus à Khan Younis (bande de Gaza). Il est hospitalisé durant dix jours. Le 15 avril 2001, le journaliste palestinien Zakariya Abou Harbit, 25 ans, travaillant pour l'agence de presse locale *Ramatan*, est blessé par un éclat d'obus tiré par un char israélien alors qu'il couvre des affrontements à Khan Younis. Vers le 15 avril 2001, le journaliste palestinien Ahmed Jadallah, photographe de l'agence de presse britannique *Reuters*, est blessé à la tête par un éclat d'obus alors qu'il couvre des affrontements à Khan Younis. Vers le 15 avril 2001, le cameraman palestinien Shams Odeh, travaillant pour l'agence de presse britannique *Reuters*, est blessé aux deux jambes par des éclats d'obus alors qu'il couvre des affrontements à Khan Younis.

⁸ C'est par exemple le cas du journaliste palestinien Naser Jamel Hamad Naser, 34 ans, photographe pour le journal *Al-Hayat al-Jadida* et pour l'agence de presse américaine *Associated Press*, blessé au pied gauche vers le 15 octobre 2000 à Ramallah.

⁹ C'est le cas notamment le 2 octobre 2000, lorsque la voiture de Mahfouz Al-Ghoul, cameraman d'*ABC News*, est détruite par un missile air-sol à Netsarim (bande de Gaza) ; le 11 novembre, lorsqu'une autre voiture lui appartenant également est traversée de part en part par une balle réelle au même endroit ; le 1er janvier 2001, lorsque la voiture de Khaled Al-Zeghary, free-lance en mission pour *Reuters*, et d'Abdel Karim Riad, correspondant du *Washington Report*, essuie des tirs de sommation à Tulkarem (Cisjordanie) ; le 8 mars 2001, lorsque la voiture de Christine Hauser, reporter de *Reuters*, Ahmed Bahadou, cameraman travaillant pour *Reuters*, et Suhaib Salem, photographe free-lance, essuient des tirs de sommation à Netzarim ; le 25 avril 2001, lorsque la voiture blindée de Neil MacDonald, chef du bureau de *CBC TV News*, essuie des tirs de sommation (une rafale de trois balles) à proximité de Netzarim (bande de Gaza).

¹⁰ Le 12 octobre 2000, à Ramallah, l'armée israélienne tire six roquettes sur l'antenne de la radio palestinienne *The Voice of Palestine*. Le 1^{er} novembre, l'armée israélienne tire sur des relais de transmission des chaînes de télévision *Al Nawras* et *Al Majd*.

- Ces sanctions ont-elles été appliquées ?
- Des mesures préventives ont-elles été prises ?

Les incidents qui ont été recensés sont présentés dans l'ordre chronologique, indépendamment de leur gravité.

Les informations collectées sur le terrain ont été recoupées avec celles déjà rassemblées par Reporters sans frontières depuis septembre 2000 ainsi que par d'autres organisations, dont la Foreign Press Association (Jérusalem), le Palestinian Human Rights Monitoring Group (Jérusalem), le Committee to Protect Journalists (New York) et l'**International Press Institute (Vienne)**¹¹.

1. Faits survenus durant le déclenchement de l'Intifada

Le 29 septembre 2000, neuf journalistes palestiniens sont blessés au cours de deux événements distincts.

A Jérusalem, quatre journalistes palestiniens sont blessés lors des affrontements qui surviennent à la mosquée Al-Aqsa.

Deux sont victimes de tirs à balles métalliques enveloppées de caoutchouc et estiment avoir été visés délibérément :

- **Cas n° 1 : Khaled al-Zeghary**, Palestinien, 29 ans, photographe free-lance travaillant pour l'agence de presse britannique *Reuters*, est blessé à la jambe droite. « Je ne me suis pas tout de suite rendu compte que j'avais été blessé. J'étais posté derrière une colonne de pierre et je prenais des photos de jeunes Palestiniens blessés par les tirs israéliens quand les soldats ont chargé tout en maintenant un feu nourri. Un groupe de soldats s'est dirigé vers moi et m'a battu à la tête et aux épaules à coups de barres en bois. Mon appareil photo a été saisi [et ne m'a jamais été restitué]. Profitant d'un moment de confusion, je me suis échappé et j'ai atteint un poste de secours, où j'ai ensuite été rejoint par Hazem Bader [voir cas N° 2]. Nous avons été soignés à l'hôpital Hadassah Ein Karem de Jérusalem. Le médecin qui m'a examiné m'a fait remarquer que j'avais été touché à la jambe », a déclaré le journaliste à Reporters sans frontières. Le journaliste continue de suivre un traitement médical. Aucune plainte n'a été déposée.
- **Cas n° 2 : Hazem Bader**, Palestinien, 35 ans, cameraman pour l'agence de presse américaine *Associated Press*, est blessé à la main droite (trois os cassés, deux implants métalliques). « Nous étions en position derrière une colonne, à 15 mètres des soldats [israéliens]. (...) C'était clairement un tir délibéré contre nous », a déclaré le journaliste au Committee to Protect Journalists. Le journaliste souffrirait toujours d'une légère incapacité de travail. Aucune plainte n'a été déposée.

Deux sont victimes de tirs à balles en caoutchouc :

¹¹ Voir *Peril in the Palestinian Territories*, CPJ, Novembre 2000 ; *Silencing the Press. A report on Israeli Aggression against Journalists (Spt. 29-Nov. 20, 2000)*, Palestinian Human Rights Monitoring Group, November 2000 ; *Al-Aqsa Intifada*, Palestinian Human Rights Monitoring Group, Décembre 2000 (pp. 23-26) ; *Rapport annuel 2001*, Reporters sans frontières, Janvier 2001 (pp. 387-388 et 401-403), *Press Freedom Violations in Israel and Occupied Palestinian Areas*, International Press Institute, July 2001.

- **Cas n° 3 : Mahfouz Abu Turk**, Palestinien, 51 ans, cameraman free-lance travaillant pour l'agence de presse britannique *Reuters*, le quotidien israélien *Jerusalem Post* et le quotidien palestinien *Al Quds*, et responsable du Committee of Palestinian Photographers, est blessé à la



la cuisse gauche, puis au pied droit, par deux balles en caoutchouc. « Je me trouvais à environ 30 mètres des soldats et je n'ai pas eu le temps de réagir. J'ai tout de suite été hospitalisé à l'hôpital Al-Makased de Jérusalem, que j'ai quitté le soir même »,

a déclaré le journaliste à Reporters sans frontières. Les blessures sont sans séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.

- **Cas n° 4 : Awadh Awadh**, Palestinien, photographe free-lance pour l'agence de presse française *Agence France-Presse*, est blessé à la jambe droite et au bras. Les blessures sont sans séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.

A Hébron, cinq journalistes palestiniens sont blessés lors des affrontements qui surviennent dans le centre-ville.

Deux sont victimes de balles métalliques enveloppées de caoutchouc :

- **Cas n° 5 : Nael El-Shyoukhi**, Palestinien, 29 ans, photographe pour l'agence de presse britannique *Reuters*, est légèrement blessé au côté. La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.
- **Cas n° 6 : Naji Dana**, Palestinien, cameraman pour la chaîne de télévision française *TF1*, est légèrement blessé à la jambe. La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.

Un est victime d'une balle en caoutchouc :

- **Cas n° 7 : Mazen Dana**, Palestinien, 39 ans, cameraman pour l'agence de presse britannique *Reuters*, est blessé à la jambe gauche. La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.

Deux sont victimes de projectiles non identifiés :

- **Cas n° 8 : Amer El-Jabari**, Palestinien, 27 ans, reporter pour la chaîne de télévision américaine *ABC*, est blessé à la tête. Il se trouvait à environ 400 mètres du lieu d'affrontement au moment des faits. La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.
- **Cas n° 9 : Read Awadh**, Palestinien, cameraman pour la chaîne de télévision privée palestinienne *Al-Watan TV*, est blessé au pied. La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.
- **Cas n° 10** : Le 30 septembre 2000, **Mowaffak Tawfik Kassem Matar**, Palestinien, 46 ans, photographe pour le journal *Al-Yawm (Palestine Today)*, est blessé au-dessus de l'œil gauche par une balle métallique enveloppée de caoutchouc alors qu'il couvre des affrontements au carrefour Netsarim (bande de Gaza). « Je me trouvais au carrefour Netzarim, à 30 ou 40 mètres

du lieu d'affrontement. L'armée israélienne entretenait un feu nourri et je me suis enfui. Je suis revenu une demi-heure plus tard, après avoir récupéré mon appareil photo à la maison. Je me trouvais à environ 15 mètres des manifestants et au moment où je tentais de prendre une photo, une balle m'a touché exactement au-dessus de l'œil gauche. J'ai été conduit au service médical militaire d'Ansar où j'ai été examiné. J'y suis resté une nuit. J'ai perdu 10 % de ma vision avec cette blessure, qui a également affecté mon audition », a déclaré le journaliste au Palestinian Human Rights Monitoring Group.

2. Incidents survenus au 4^e trimestre 2000

Reporters sans frontières a recensé 27 cas de journalistes blessés par balles au cours de ce **trimestre**. Trois journées ont été particulièrement violentes : le 2 octobre (trois blessés), le 20 octobre (deux blessés) et le 21 octobre (quatre blessés).

- **Cas n° 11** : Le 1^{er} octobre 2000, **Amer al-Jabari**, Palestinien, cameraman pour la chaîne de télévision américaine *ABC*, est blessé à la tête par un projectile non identifié alors qu'il couvre des affrontements à Hébron.
- Le 2 octobre 2000, trois journalistes palestiniens sont blessés le même jour à Hébron (Cisjordanie).

Deux sont blessés par balles en caoutchouc. Les blessures ne laissent pas de séquelles et aucune plainte n'a été déposée :

- **Cas n° 12** : **Nael El-Shyoukhi**, déjà blessé le 29 septembre, est blessé à la cuisse gauche à la limite entre les secteurs Hébron 1 et Hébron 2. « Je me tenais à une vingtaine de mètres du lieu d'affrontement, dans la rue opposée à celle où se trouvaient les manifestants, et j'étais clairement identifiable. Les militaires ont tiré délibérément », a déclaré le journaliste à Reporters sans frontières.
- **Cas n° 13** : **Lu'ay Abu-Haikal**, 22 ans, photographe pour l'agence de presse britannique *Reuters*, est légèrement blessé à la jambe droite.

Un est blessé par balles métalliques enveloppées de caoutchouc :

- **Cas n° 14** : **Mazen Dana**, déjà blessé le 1^{er} octobre, est blessé au pied gauche et à la jambe gauche par deux balles différentes alors qu'il couvre des affrontements rue Al-Shuhada. Selon le journaliste, des militaires israéliens ont ouvert le feu à très courte distance (environ 25 mètres) depuis une maison qu'ils occupaient alors que la situation était calme. Le journaliste affirme qu'il portait un casque et un gilet de presse et que son identité de journaliste ne pouvait faire aucun doute.
- **Cas n° 15** : Le 3 octobre 2000, **Naji Dana**, déjà blessé le 29 septembre, est légèrement blessé à la main gauche par une balle en caoutchouc alors qu'il couvre une manifestation de Palestiniens à Bethléem. La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.
- **Cas n° 16** : Le 6 octobre 2000, **Jamal Ismail al-Arouri**, Palestinien, 36 ans, photographe pour le journal *Al-Ayyam* et correspondant à Ramallah pour l'agence de presse française *Agence France-Presse* est blessé à la jambe droite par une balle en caoutchouc alors qu'il couvre des affrontements à l'entrée nord d'Al-Bireh. « Ce jour-là, je me trouvais du côté des soldats

israéliens, à l'opposé de celui où se trouvaient les manifestants. Les Israéliens m'ont clairement identifié comme photographe palestinien. J'ai vu un soldat israélien me mettre en joue au moment où je commençais à me déplacer. Il a tiré et j'ai reçu la balle en caoutchouc dans la jambe droite. Le soldat a tiré à une distance d'environ 150 mètres. J'ai été emmené à l'hôpital du Croissant Rouge où j'ai été soigné. Je ne doute pas du tout qu'il s'agissait d'un tir délibéré. Je n'ai pas porté plainte car cela ne servirait à rien », a déclaré le journaliste à Reporters sans frontières.



- Entre le 8 et le 15 octobre 2000, **Luc Delahaye**, Français, 38 ans, photographe pour l'agence de photos française *Magnum* et l'hebdomadaire américain *Newsweek*, est touché à trois reprises alors qu'il couvre des affrontements à Ramallah. Les blessures ne laissent pas de séquelles et aucune plainte n'a été déposée.
 - Le 8 ou le 9 octobre 2000, une balle, vraisemblablement en caoutchouc, touche son appareil photo et le détruit. « Je me trouvais sur les barricades, derrière un groupe de manifestants, dans l'axe de tir. Je ne pense pas avoir été visé personnellement à ce moment-là », a déclaré le journaliste à Reporters sans frontières.
- **Cas n° 17** : Le 10 octobre 2000, il est touché à la tête par une balle de caoutchouc. Evacué à l'hôpital de Ramallah, il reçoit cinq à six points de suture. « Je me trouvais au même endroit que précédemment, mais assez en retrait des barricades. Je voulais prendre du champ par rapport à la scène. Je portais deux appareils photo et j'étais clairement identifiable. J'ai peut-être été victime d'un tir intentionnel, mais je ne peux l'affirmer », indique le journaliste.
- **Cas n° 18** : Vers le 15 octobre 2000, il est de nouveau blessé à la tête, sur le côté gauche, par une balle métallique enveloppée de caoutchouc. « L'incident est survenu à un moment où je voulais photographier un Palestinien qui se trouvait à proximité et qui venait d'être mortellement touché à la tête. Je me suis volontairement mis à découvert pour prendre la photo. Un autre photographe se trouvait à ma droite. Nous étions d'autant plus faciles à identifier que nous étions dégagés de la foule. Le tir était délibéré, mais je ne peux pas affirmer que j'étais visé en qualité de journaliste », rapporte le journaliste. Luc Delahaye est ensuite évacué vers l'hôpital de Ramallah, où il reçoit plusieurs points de suture.
- **Cas n° 19** : Vers le 15 octobre 2000, **Lu'ay Abu-Haikal**, déjà blessé le 2 octobre, est légèrement blessé à la jambe droite d'une balle en caoutchouc alors qu'il couvre des affrontements à Bnei Naim (à proximité d'Hebron). Le journaliste a indiqué à Reporters sans frontières qu'il a été blessé par balle en caoutchouc à maintes reprises mais qu'il ne se souvient plus précisément des dates. Il n'a jamais porté plainte.
- **Cas n° 20** : Le 17 octobre 2000, **Mahfouz Abu Turk**, déjà blessé le 29 septembre, est blessé à la main gauche par une balle métallique enveloppée de caoutchouc alors qu'il couvre des affrontements qui suivent des funérailles à Bethléem. Il est brièvement hospitalisé au centre de soin de Beit Jala, où il reçoit quatre points de suture. Le journaliste a déclaré à Reporters sans frontières qu'il était clairement identifiable à son gilet de reporter et à ses appareils photo. Il estime avoir été victime d'un sniper : « A un moment, je me suis rendu compte que ma tête était à découvert. J'ai baissé la tête mais je n'ai pas eu le temps de retirer ma main. Je pense

que quelqu'un m'avait pris pour cible. » La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.

- **Cas n° 21 :** Le 18 octobre 2000, **Patrick Baz**, Français, photographe pour l'agence de presse française *Agence France-Presse*, est blessé à la main par une balle métallique enveloppée de caoutchouc alors qu'il couvre avec un autre photographe des affrontements à Ramallah (Cisjordanie). « Il était évident que nous étions des journalistes. Nous portions des casques blancs et des gilets pare-balles. J'ai reçu le projectile sur mon doigt alors que je tenais mon appareil photo. Je ne peux pas dire s'il s'agissait d'un tir délibéré. Je ne me plaindrais pas si je m'étais trouvé au milieu des manifestants, mais nous étions sur le côté (...) dans une zone vraiment vide, une sorte de no man's land. » Par la suite, un échange de feu s'est engagé entre les Israéliens et les Palestiniens, « mais cela est survenu plus tard durant l'affrontement, après que j'ai été touché », a déclaré le journaliste au Committee to Protect Journalists, ajoutant dans une déclaration au quotidien israélien *Ha'aretz* qu'« il n'y avait absolument aucune raison de tirer [à ce moment-là] »¹².
- Le 20 octobre 2000, deux journalistes palestiniens sont blessés au cours de deux incidents distincts à Ramallah et dans la bande de Gaza :
 - **Cas n° 22 :** **Jamal Ismail al-Arouri**, déjà blessé le 6 octobre, est blessé à la cuisse droite par une balle métallique enveloppée de caoutchouc alors qu'il couvre des affrontements à l'entrée nord d'Al-Bireh (Ramallah). Le journaliste a déclaré à Reporters sans frontières qu'il se trouvait à 200 mètres du lieu d'affrontement au moment des faits. Il est soigné sur place ; sa blessure ne laisse pas de séquelles. « Je suis certain que ce jour-là les militaires voulaient nettoyer la zone des journalistes qui s'y trouvaient. Ils ne peuvent plus déclarer des « zone militaires fermées » parce que nous maîtrisons une partie du terrain, alors ils nous chassent en ouvrant le feu. » Aucune plainte n'a été déposée.
 - **Cas n° 23 :** **Abdel-Rahman Mohammed Deib al-Khatib**, Palestinien, 27 ans, photographe pour le quotidien local *Al-Ayyam*, est grièvement blessé à la bouche par une balle métallique enveloppée de caoutchouc alors qu'il couvre des affrontements à Al-Nouria, près du camp de réfugiés de Khan Younis (bande de Gaza). Il est hospitalisé durant une nuit à l'hôpital Deir el-Balah. « Je me trouvais avec des collègues au point de contrôle israélien d'al-Tuffah [dans la bande de Gaza]. Il y avait un tir nourri des soldats israéliens sur les manifestants palestiniens. Je tenais mon appareil photo à la main et je portais mon gilet « Presse ». Nous nous tenions derrière un petit mur quand une balle métallique enveloppée de caoutchouc m'a touché au visage, coupant ma lèvre inférieure en deux et me cassant une dent. J'ai été immédiatement transporté à l'hôpital de Deir el-Balah où je suis resté pendant une nuit », a déclaré le journaliste au Palestinian Human Rights Monitoring Group. Les séquelles sont légères. Aucune plainte n'a été déposée.
- Le 21 octobre 2000, deux journalistes français et deux journalistes palestiniens sont blessés au cours d'un même incident à Ramallah :
 - **Cas n° 24 :** **Jacques-Marie Bourget**, Français, 57 ans, reporter de l'hebdomadaire français *Paris-Match*, est grièvement blessé par balle réelle à la poitrine alors qu'il couvre des affrontements à Ramallah (Cisjordanie). Selon Thierry Esch, photographe pour *Paris Match*, et d'autres journalistes présents au moment des faits, dont Patrick

¹² Dans *Ha'aretz*, 3 août 2001.

Jarnoux, également journaliste à *Paris-Match*, les tirs seraient d'origine israélienne : « A l'endroit où nous étions placés, je ne pense pas que ce soient des Palestiniens qui aient tiré sur des Palestiniens », déclare-t-il à l'*AFP*. « La balle a pénétré de haut en bas et le tireur se trouvait vraisemblablement « au troisième ou au quatrième étage d'un bâtiment ». En face de l'endroit où a été blessé M. Bourget se trouve un hôtel dont



l'armée israélienne a fait son quartier général », précise l'*AFP*. L'expertise balistique effectuée, en juillet 2001, suite à l'extraction de la balle montre qu'il s'agit d'une balle de M-16, fusil automatique en dotation dans l'armée israélienne¹³. Dix mois après ce tir, le poumon gauche du journaliste reste gravement touché. La balle a également provoqué une fracture de la clavicule, de l'omoplate et de trois côtes, ainsi qu'une lésion du plexus brachial gauche entraînant une paralysie de la main gauche. Au mois

d'août 2001, Jacques-Marie Bourget poursuivait toujours sa rééducation.

- **Cas n° 25 : Bruno Stéphens**, Français, photographe indépendant travaillant pour le quotidien français *Libération* et l'hebdomadaire allemand *Stern*, est blessé par balle à la gorge quelques minutes après que Jacques-Marie Bourget eut lui-même été touché. Il se tenait à distance des manifestants avec un groupe de plusieurs journalistes quand une balle, selon lui d'origine israélienne, est passée au-dessus de la tête d'un photographe free-lance britannique et, ricochant sur un mur, l'a atteint à la gorge.
- **Cas n° 26 : Jamal Ismail al-Arouri**, déjà blessé les 6 et 20 octobre, est blessé au bras gauche par une balle métallique enveloppée de caoutchouc à l'entrée nord d'Al-Bireh. Il est soigné au Jordanian-Qatari hospital à Ramallah durant quatre heures. « Ce jour-là, la manifestation était particulièrement violente. Les manifestants se sont approchés à environ 50 mètres des soldats israéliens. Beaucoup de journalistes ont été blessés, mais la plupart l'ont été avant que les tirs ne soient dirigés contre les manifestants. Les soldats voulaient nettoyer la zone. Nous étions tous regroupés à un même endroit et nous avons été blessés presque en même temps. Quelques instants après que j'ai moi-même été blessé, un manifestant a reçu une balle en pleine tête. Il est mort sur le coup », a indiqué le journaliste à Reporters sans frontières.
- **Cas n° 27 : Ibrahim Bishara al-Hussary**, Palestinien, correspondant pour la télévision locale *Al-Watan TV* à Ramallah (Cisjordanie), est blessé à l'oreille droite par balle réelle alors que les affrontements qu'il couvre à l'entrée nord d'Al-Bireh sont finis. « L'affrontement était terminé. Nous étions un groupe de journalistes cachés derrière un immeuble et nous avons attendu la fin des tirs pour nous éloigner. Alors que nous gravissions un surplomb, des soldats ont ouvert le feu. Une balle m'a touché à l'oreille droite, la traversant de part en part. Il était pourtant évident que j'étais journaliste, puisque je portais un gilet « Presse » et que j'avais la caméra à la main », a indiqué le journaliste à Reporters sans frontières. Le journaliste est brièvement hospitalisé à l'hôpital Jordanian-Qatari. Aucune plainte n'a été déposée.

A l'issue de cette journée, l'armée israélienne diffuse un communiqué dans lequel elle annonce l'ouverture « d'une enquête approfondie sur les circonstances de cet incident ».

¹³ Il convient toutefois de préciser que cette arme peut également être utilisée par les Palestiniens. Ainsi, le 5 août, c'est avec un fusil M-16 qu'un Palestinien ouvre le feu sur un groupe de soldats israéliens stationnant devant le ministère de la Défense, en plein centre de Tel Aviv (un mort, onze blessés).

- **Cas n° 28** : Le 26 octobre 2000, **Naser Jamel Hamad Naser**, Palestinien, 34 ans, photographe pour le journal *Al-Hayat al-Jadida* et pour l'agence de presse américaine *Associated Press*, est blessé au front, à Ramallah, par une balle métallique enveloppée de caoutchouc ou par une balle en caoutchouc. « Je me trouvais près de l'hôtel City Inn, à l'entrée nord d'Al-Bireh. Les jeunes ont commencé à s'agiter et à se préparer. Je me trouvais à 50 mètres d'eux. Je portais un gilet marqué « Presse ». Les soldats israéliens se trouvaient à 150 mètres dans la direction opposée. Quand les soldats ont commencé à tirer des grenades lacrymogènes, j'ai reculé mais tout à coup j'ai été atteint par un projectile au front. L'ambulance a mis du temps à venir. J'ai perdu beaucoup de sang », a indiqué le journaliste au Palestinian Human Rights Monitoring Group. Le journaliste est conduit à l'hôpital de Ramallah, qu'il quitte quatre heures plus tard. Sans pouvoir préciser les dates, le journaliste a confié à Reporters sans frontières avoir déjà été blessé précédemment à deux reprises au même endroit et dans les mêmes conditions : une fois au pied gauche par une grenade lacrymogène, une fois au genou par une balle en caoutchouc.



- **Cas n° 29** : Le 31 octobre 2000, **Benjamin Wedeman**, Américain, 41 ans, chef du bureau de la chaîne de télévision américaine *CNN* au Caire, est blessé dans le dos par une balle réelle alors qu'il couvre des affrontements à Al-Mentar (point de passage de Karni, bande de Gaza). Il a confié son témoignage au journal *Mid-East Realities* le 11 novembre 2000 : « Mohammad Ali Asa'ad, un cameraman palestinien, et moi-même, sommes arrivés à proximité du point de passage de Karni où une confrontation avait lieu entre des Palestiniens et des soldats israéliens. Nous nous sommes installés à l'est de l'axe principal nord-sud [où avait lieu la confrontation], à environ 400 mètres des chars israéliens positionnés derrière un abri (...). Nous sommes restés environ 40

minutes à cet endroit. Pendant ce temps, je n'ai observé aucun incident (jets de pierres ou coups de feu) du côté palestinien. Ce que j'ai observé, ce sont des coup de feu occasionnels d'origine israélienne (...). Tout à coup, un feu nourri a éclaté. La source des tirs était [israélienne]. J'ai entendu plusieurs explosions (...). Le feu a augmenté en intensité. Le cameraman a suggéré de quitter la position, mais j'ai recommandé au contraire de rester où nous étions jusqu'à la fin du bombardement (...). Le cameraman a finalement couru vers l'ouest ; je suis resté sur place. Quelques minutes plus tard, les coups de feu ont cessé. J'ai pris la caméra avec le trépied et j'ai commencé à me relever dans l'intention de marcher lentement afin que les soldats ne tirent pas sur moi. Alors que je me relevais, avec la caméra et le trépied dans les bras, le dos face aux chars israéliens, j'ai tout à coup senti un coup sur le côté droit de mon dos. J'ai cru que c'était une balle en caoutchouc, mais quand j'ai senti le sang couler j'ai réalisé que c'était une balle réelle. J'ai immédiatement appelé à l'aide. » Plusieurs journalistes ont assisté à la scène, dont Fayez Nureddine, photographe de l'*AFP* travaillant à Gaza depuis 13 ans, qui déclare à l'*AFP* : « Depuis quelques jours, j'ai l'impression d'être devenu une cible. Alors, forcément, j'ai davantage peur. » Contactée par le Committee to Protect Journalists, la direction de *CNN* s'est montrée prudente, déclarant « qu'il n'y avait aucune raison de penser que celui qui a ouvert le feu sur Wedeman savait qu'il était journaliste ».

- **Cas n° 30** : Le 6 novembre 2000, **Naser Jamel Hamad Naser**, déjà blessé le 26 octobre, est blessé par une balle en caoutchouc au mollet gauche alors qu'il couvre des affrontements au camp de réfugiés de Kalandia (Ramallah). La blessure ne laisse pas de séquelles. Aucune plainte n'a été déposée.

- **Cas n° 31** : Le 10 novembre 2000, **Laurent Rebours**, Français, correspondant de l'agence de presse américaine *Associated Press*, est légèrement blessé par une balle réelle alors qu'il couvre des affrontements à Al-Tuffah, entre Khan Younis et Al-Mawasi (bande de Gaza). « J'ai eu de la chance, car le projectile a ricoché contre un mur avant de m'atteindre », explique Laurent Rebours à l'*AFP* le lendemain de l'incident. Allongé sur son lit où il se remet de ses émotions, il n'arrive pas à savoir s'il a été « délibérément visé » par l'armée. « C'est vrai que j'étais proche de jeunes Palestiniens. Mais avec leurs lunettes de visée, les Israéliens voyaient bien que j'étais un journaliste et ils n'ont pas hésité à tirer. »¹⁴
- **Cas n° 32** : Le 11 novembre 2000, **Yola Monakhov**, Russo-américaine, 37 ans, photographe travaillant pour l'agence de presse américaine *Associated Press*, est grièvement blessée au bas de l'abdomen par deux balles réelles alors qu'elle couvre des affrontements près de la tombe de Rachel à Bethléem (Cisjordanie). Yola Monakhov a indiqué à la Foreign Press Association qu'elle avait clairement vu un soldat se tourner vers elle et tirer à courte distance, alors qu'aucun échange de feu n'avait lieu à ce moment précis **et que les manifestants palestiniens** qui se trouvaient avec elle avaient déjà évacué les lieux. Elle est soignée à l'hôpital Hadassah Ein-Kerem avant d'être rapatriée aux Etats-Unis. Une enquête est menée par les autorités israéliennes. Cette enquête aurait abouti à la sanction d'un soldat et d'un officier. La victime pourrait garder des séquelles graves à vie.
- **Cas n° 33** : Le 16 novembre 2000, **Mohammed Zeid El-Kielani**, Palestinien, cameraman pour l'*Arab News Network (ANN)*, est blessé par balle métallique enveloppée de caoutchouc à l'épaule alors qu'il couvre des affrontements à l'entrée d'Al-Bireh (Ramallah).
- **Cas n° 34** : Le 19 novembre 2000, **Mowaffak Tawfik Kassem Matar**, déjà blessé le 30 septembre, est de nouveau blessé juste au-dessus de l'œil gauche, mais cette fois plus profondément, par une balle métallique enveloppée de caoutchouc à al-Mintar (bande de Gaza). Le journaliste a indiqué au Palestinian Human Rights Monitoring Group qu'il portait un gilet « Presse » clairement identifiable ce jour-là et qu'il se trouvait en présence d'autres journalistes palestiniens et étrangers. Il est hospitalisé à l'hôpital al-Shifa, qu'il quitte en fin de journée. Aucune plainte n'a été déposée.
- **Cas n° 35** : Le 20 novembre 2000, **Marwan Fares Jaber al-Ghoul**, Palestinien, 38 ans, cameraman de *CBS News* et directeur du centre de presse *Mayadin* à Gaza, dont la voiture a déjà été touchée à deux reprises par des tirs israéliens, est blessé par balle réelle au mollet droit alors qu'il couvre des affrontements à al-Mintar, au croisement Karni (bande de Gaza). Il est hospitalisé à Shajayieh, puis à l'hôpital al-Shifa, d'où il sort au bout de 24 heures. Une cassette vidéo remise par le journaliste à Reporters sans frontières montre que le journaliste portait un gilet de presse difficile à discerner et qu'il se trouvait au milieu des manifestants lorsque les tirs israéliens ont touché le secteur. Aucune plainte n'a été déposée.
- Les 8 et 15 décembre 2000, **Sergiu Klein**, correspondant de l'agence de presse roumaine *Rompres*, est blessé à deux reprises dans la vieille ville de Jérusalem.
 - **Cas n° 43** : Le 8 décembre 2000, le journaliste est blessé par deux balles de caoutchouc au bras droit et à la jambe droite. « Il n'était pas difficile de m'identifier comme journaliste : je ne portais pas de cagoule comme le font les manifestants et je tenais mon appareil photo à la main. Il faut cependant reconnaître que les rues de la vieille ville sont

¹⁴ Selon IPI, un journaliste japonais, Riokahi Yama, aurait été touché à l'œil gauche le même jour au même endroit. Il aurait été soigné à la clinique ophtalmologique Al Razi. Reporters sans frontières n'a pas pu vérifier cette information.

étroites et que les journalistes sont nécessairement mêlés de près avec les manifestants », a-t-il déclaré à Reporters sans frontières.

- **Cas n° 44 :** Le 15 décembre 2000, Sergiu Klein est de nouveau blessé par une balle en caoutchouc au-dessus de l'arcade sourcilière gauche alors qu'il se trouve perché en haut d'un muret. Dans sa chute, il se casse la main gauche. Il est transporté en ambulance à l'hôpital El Moquassed, qu'il quitte en fin de journée.

3. Cas survenus au 1^{er} trimestre 2001

Trois cas ont été recensés au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2001.

Le 9 février 2001, un journaliste français et un journaliste palestinien sont blessés au même endroit (le genou gauche), de la même façon (une balle réelle ou des éclats de balle réelle), sur le même site (face à l'hôtel City Inn à Ramallah) :

- **Cas n° 36 : Laurent Van der Stockt**, Français, 36 ans, photographe travaillant pour l'agence *Gamma*, est gravement blessé au genou gauche par une balle réelle. Le journaliste est blessé alors qu'il se trouve à 100-150 mètres de la position des soldats israéliens, en compagnie d'un autre photographe travaillant pour l'agence *Reuters*, Yannis Berhakis. « Je connais bien le secteur pour m'y être rendu une quinzaine de fois depuis le mois d'octobre. Ce jour-là, j'ai attendu environ deux heures avant de rejoindre les barricades afin de bien évaluer les risques. Lorsque j'ai acquis la conviction qu'il n'y avait aucun tir à balles réelles, j'ai rejoint les manifestants. Au bout d'un certain temps, les soldats israéliens ont tiré des grenades lacrymogènes. Les manifestants se sont dispersés et je me suis retrouvé en première ligne, face à l'hôtel City Inn, dans un espace dégagé où la visibilité était bonne. Je ne portais ni casque ni gilet pare-balles, mais les deux appareils photo que j'avais autour du cou permettaient de m'identifier, d'autant que j'avais stationné assez longtemps dans la zone. Tout à coup, il y a eu un coup de feu unique et j'ai reçu une balle dans le genou. Je me suis relevé pour m'enfuir mais je suis retombé. Des Palestiniens m'ont transporté dans une ambulance. J'ai reçu les premiers soins à l'hôpital de Ramallah avant d'être conduit le même jour à l'hôpital Hadassah Ein Kerem à Jérusalem, où je suis resté dix jours. J'ai ensuite été rapatrié en France. Je suis convaincu qu'il s'agissait d'un tir délibéré d'un sniper » a déclaré le journaliste à Reporters sans frontières. Laurent Van der Stockt, qui a été alité pendant trois mois, souffre toujours d'une incapacité de travail à 100%. Il n'a pas encore porté plainte mais il envisage de le faire. Le porte-parole de l'armée, Olivier Rafowicz, lui a rendu visite sur son lit d'hôpital. Cependant, il semble qu'aucune enquête n'ait été ouverte par l'armée.
- **Cas n° 37 : Rebhi Ahmad Mohammed al-Kobari**, Palestinien, 33 ans, cameraman travaillant pour la chaîne de télévision palestinienne *al-Sharq* à Ramallah, déjà battu par des militaires le 19 octobre 2000, est blessé au genou gauche par des éclats de balle après que l'armée israélienne eut ouvert le feu sur des manifestants. Le journaliste portait, outre sa caméra, un casque clairement marqué « TV ». Aucune plainte n'a été déposée.
- **Cas n° 45** : le 23 mars 2001, **Ahmed Zaki**, Palestinien, correspondant de *Oman Satellite Television*, est touché au genou par un projectile indéterminé alors qu'il couvre des affrontements à l'entrée de Ramallah, selon IPI.

4. Cas survenus au 2^e trimestre 2001

Cinq cas ont été recensés au cours de ce trimestre.

- **Cas n° 38** : Le 14 avril 2001, **Zakaria Mahmoud Abu Harbeid**, Palestinien, 31 ans, journaliste pour l'agence de presse locale *Ramatan*, est blessé à la main gauche alors qu'il

couvre des affrontements à Khan Younis (bande de Gaza). La nature du projectile est inconnu. Il est hospitalisé durant plusieurs jours. Il ne semble pas qu'une plainte ait été déposée.

- Cas n° 39** : Le 20 avril, **Laïla Odeh**, Palestinienne, 30 ans, correspondante de la chaîne de télévision émiratie *Abou Dhabi TV* à Jérusalem, est blessée à la cuisse par une balle réelle à Rafah (bande de Gaza). « Le vendredi 20 avril, vers 11h30, je me trouvais dans le sud de la bande de Gaza, juste à la frontière, à Rafah, pour réaliser un reportage sur les maisons détruites à titre préventif par les soldats israéliens et sur les conditions de vie des personnes chassées de ces maisons. La situation était tout à fait calme ; les Palestiniens pratiquants étaient sur le chemin de la mosquée et il n'y avait aucun risque d'affrontement. J'ai effectué mon reportage sans aucun problème en compagnie du cameraman palestinien Ayman al-Ruzzi. Je me suis rendue sur la zone des destructions, puis dans le campement où vivent les personnes chassées de leur maison. Nous avons ensuite achevé les prises de vue sur un terrain vague, à mi-chemin entre les campements et une tour de guet. Nous sommes restés environ quinze minutes à cet endroit. Une fois les enregistrements terminés, nous avons replié le matériel et nous avons commencé à évacuer la zone. Le preneur de son m'a indiqué qu'un soldat nous visait. Je ne l'ai pas cru. Mais un premier coup de feu a été tiré, puis un deuxième, puis un troisième qui m'a touchée à la jambe. Des soldats palestiniens qui se trouvaient en poste au point de contrôle situé non loin de là m'ont crié de courir vers eux : ils ne voulaient pas venir me chercher car cela aurait été trop dangereux pour eux. J'ai réussi à atteindre ce poste. Ensuite, j'ai été emmenée à l'hôpital de Rafah, puis à l'hôpital Al Shifa où j'ai passé une nuit, puis à l'hôpital Makassed à Jérusalem- Est, où je suis restée durant quatre jours », a expliqué la journaliste à Reporters sans frontières. Par la suite, la journaliste a suivi un traitement à l'American Hospital de Dubai. La blessure laisse des séquelles mineures. La journaliste n'a pas porté plainte mais l'ouverture d'une enquête a été annoncée par les autorités israéliennes.



- Cas n° 40** : Le 15 mai 2001, **Bertrand Aguirre**, Français, correspondant de la chaîne de télévision française *TF1* à Jérusalem, est blessé à hauteur de la poitrine par une balle réelle à Ramallah (Cisjordanie). « Je ne peux pas dire si le garde-frontières qui a ouvert le feu me visait en tant que journaliste, ni même qu'il me visait personnellement. Ce qui est clair en revanche, c'est qu'il a ouvert le feu à courte distance, à balles réelles, tirant à hauteur d'homme, alors qu'en aucun cas sa sécurité n'était mise en danger », a précisé le journaliste à Reporters sans frontières. La blessure ne laisse pas de séquelles. Une enquête des autorités israéliennes est en cours (voir ci-dessous). Le journaliste a, par ailleurs, pris l'initiative d'engager des poursuites judiciaires.
- Cas n° 41** : Le 15 juin 2001, un journaliste japonais indépendant est légèrement blessé à la main par un éclat suite à des tirs de soldats israéliens lors d'affrontement survenus à l'entrée de Ramallah (*AFP*).
- Cas n° 42** : Le 6 juillet 2001, **Lu'ay Abu-Haikal**, déjà blessé les 2 et 15 octobre 2000, a été touché par une balle métallique enveloppée de caoutchouc alors qu'il couvrait des affrontements entre troupes israéliennes et manifestants palestiniens à Hébron. Selon IPI, il a été soigné à l'hôpital d'Hébron, qu'il aurait quitté le jour-même.
- Cas n° 43 et 44** : voir 8 et 15 décembre 2000.

- **Cas n° 45** : voir 23 mars 2001.

2^e partie - Les circonstances : Les incidents, qui surviennent au cours d'affrontements, ne donnent pas lieu à des enquêtes systématiques

Quels enseignements peut-on tirer des faits présentés dans la première partie de ce rapport ? Nous avons tenté de répondre à deux séries d'interrogations.

Section 1 : Contexte et nature des incidents observés. Qui sont les journalistes blessés ? Où, quand, et dans quelles circonstances les incidents se sont-ils produits ? S'agit-il d'incidents isolés survenus dans des lieux inattendus ? Les journalistes blessés étaient-ils seuls ou groupés ? Étaient-ils mêlés à la foule des manifestants ou bien clairement identifiables ? Ont-ils été blessés avant, pendant ou après un affrontement ? Ont-ils pris des risques inconsidérés ?

Section 2 : Conséquences et suites des incidents observés. Quelle est la gravité et quelles sont les conséquences des blessures ? Quelle a été l'attitude des autorités israéliennes ? Quelle a été l'attitude des autorités palestiniennes ? Quelle a été l'attitude des journalistes et des médias pour lesquels travaillent ces journalistes après les incidents ?

1. Contexte et nature des incidents observés

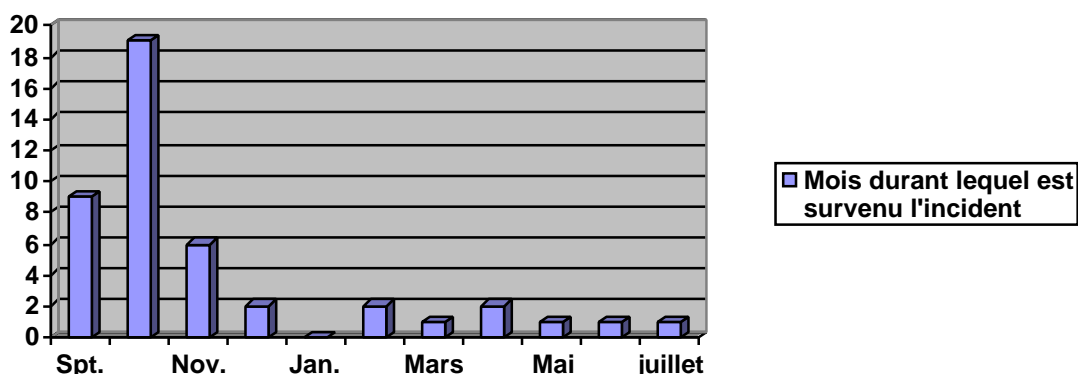
1.1. Identité et profil professionnel des journalistes blessés

L'âge moyen des journalistes blessés au moment de l'incident est de 36 ans. Dans trois cas sur quatre, le journaliste est Palestinien. On dénombre huit cas de journalistes français, et cinq cas d'autres journalistes étrangers (un Américain, une Russo-Américaine, un Roumain blessé deux fois, un Japonais). Aucun cas de journaliste israélien blessé n'a été observé.

Professionnellement, les journalistes blessés se répartissent de la manière suivante : 29 cas de photographes (62 %), 9 cas de cameramen (25 %), 5 cas de reporters télé, et un seul cas de reporter de presse écrite (un reporter de *Paris-Match* qui accompagnait un photographe du même magazine). Dans 25 cas, il s'agissait de journalistes salariés par leur média ou assimilés (62 %) et dans 20 cas de free-lance (58 %). 30 % des journalistes blessés travaillaient pour des médias palestiniens (12 cas) et 70 % pour des médias étrangers (28 cas).

1.2. Dates des incidents

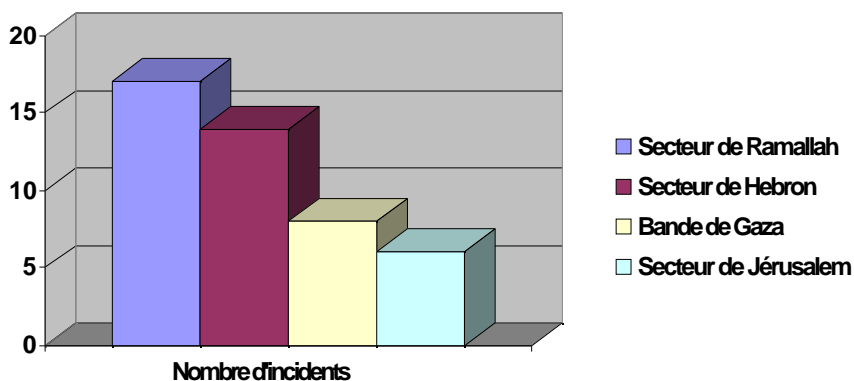
- Le graphique reproduit ci-dessous illustre la dispersion dans le temps des incidents.



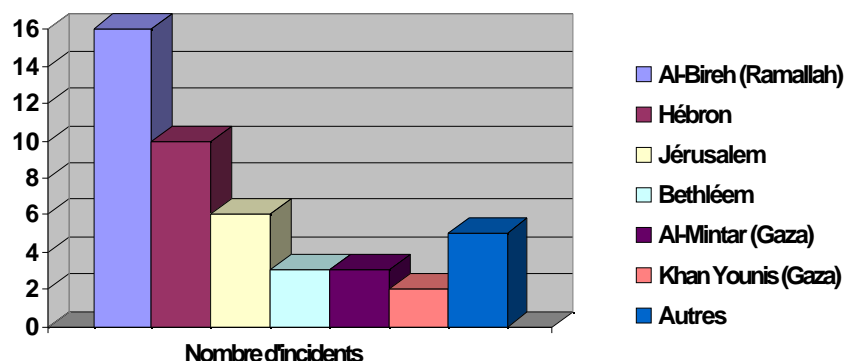
- Commentaire :** La plupart des incidents sont survenus le jour du déclenchement de la deuxième Intifada et durant le 4^e trimestre 2000. On peut interpréter ces chiffres de plusieurs façons : au début de la deuxième Intifada, les règles d'engagement du feu ne sont pas claires et les journalistes se laissent plus facilement surprendre ; le nombre des journalistes opérant dans la zone est particulièrement élevé (jusqu'à 1500 journalistes accrédités présents sur le terrain en octobre 2000), ce qui augmente la probabilité que l'un d'entre eux soit blessé ; en période d'affluence, la concurrence est tellement forte entre les photographes que ceux-ci prennent des risques plus élevés que d'ordinaire ; dépassées par une situation explosive et imprévue, les forces israéliennes font un usage excessif de la force et provoquent des blessures là où, en temps ordinaire, il ne se serait rien passé.

1.3. Localisation géographique des incidents

- Le graphique reproduit ci-dessous illustre la distribution géographique par secteur des principaux incidents. La notion de « secteur » ne présente d'intérêt que pour les journalistes palestiniens, ceux-ci ne pouvant circuler librement en dehors de leur zone de résidence (un journaliste de Ramallah ne peut se rendre à Hébron ; un journaliste de Jérusalem ne peut se rendre à Gaza, etc.).



- **Commentaire :** Il ressort de ce graphique que la totalité des incidents survenus depuis le 29 septembre 2000 ont eu lieu dans les Territoires occupés. Une présentation plus détaillée de la géographie des incidents illustre par ailleurs la grande concentration des lieux de confrontation dans les Territoires occupés.



- **Commentaire :** La quasi-totalité des incidents se sont produits sur six sites de confrontation bien connus. Il s'agit, dans l'ordre décroissant, d'Al-Bireh, au nord de Ramallah ; du centre de la ville de Hébron ; de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem ; de la ville de Bethléem ; de la localité d'Al-Mintar, dans la bande de Gaza ; et enfin du camp de Khan Younis, également dans la bande de Gaza. En d'autres termes, la majorité des incidents ne sont pas survenus au hasard, dans des lieux inconnus des protagonistes, suscitant des réactions improvisées, mais au contraire sur des terrains bien connus des militaires, des manifestants et, parfois, des journalistes¹⁵. Dans ces secteurs, les violences sont rarement inattendues et les confrontations se déroulent selon un scénario souvent identique.

1.4. Nature des munitions utilisées

L'identification des projectiles utilisés est extrêmement difficile et, sauf preuve contraire, Reporters sans frontières s'en remet aux déclarations des journalistes blessés.

Toutefois, ces derniers méconnaissent souvent les armes et les munitions et commettent des erreurs d'appréciation. En outre, certains journalistes surestiment la nature des projectiles employés contre eux. Ainsi, à plusieurs reprises, des journalistes ont affirmé à Reporters sans frontières avoir été touchés par des balles « dum-dum » ou des balles de mitrailleuse. Il n'est pas nécessaire d'être un expert en balistique pour affirmer, après avoir procédé à un examen superficiel de leurs blessures, qu'il ne pouvait s'agir de balles « dum-dum » ou de munitions de gros calibre. Le risque d'erreur le plus important se situe entre les balles en caoutchouc et les balles métalliques enveloppées de caoutchouc.

A l'inverse, les forces israéliennes sous-estiment la puissance des armes utilisées, notamment lorsqu'il s'agit de munitions de guerre¹⁶. Dans le cas du journaliste Bertrand Aguirre¹⁷ et selon les déclarations que celui-ci a faites à Reporters sans frontières, les autorités ont commencé par nier

¹⁵ Ainsi, Laurent Van der Stockt (cas n° 36) insiste sur le fait qu'il connaissait très bien le lieu où il a été blessé. Il estime qu'il avait pris toutes les mesures possibles pour minimiser les risques.

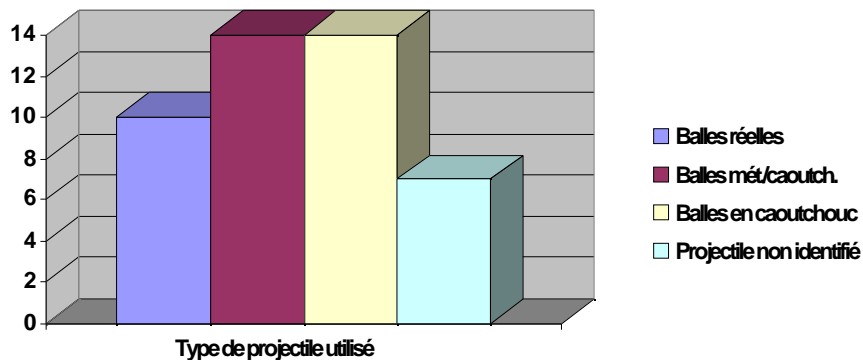
¹⁶ Plusieurs journalistes israéliens couvrant les questions militaires dans les Territoires occupés nous ont confirmé cette tendance caractéristique.

¹⁷ Cas n° 40 (Bertrand Aguirre).

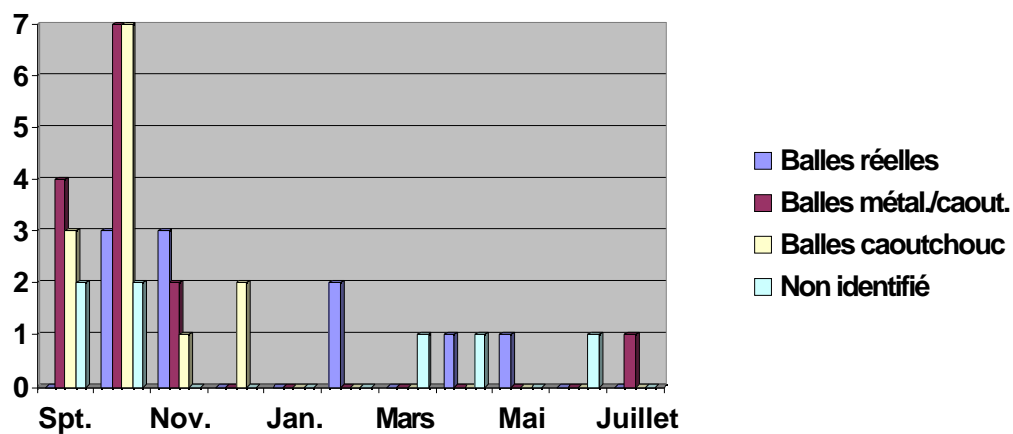
qu'il y ait eu des tirs ce jour-là à Ramallah. En ce qui nous concerne, nous estimons vraisemblable que le garde-frontières auteur du coup de feu ait agi de sa propre initiative, ou à partir d'un ordre donné localement, et il nous paraît plausible qu'il n'ait pas rendu compte de l'incident à sa hiérarchie. L'enquête en cours menée par le ministère de la Justice devra éclaircir ce point. Quoiqu'il en soit, reconnaissant finalement les faits, les autorités ont ensuite mis en doute la responsabilité du garde-frontières filmé par les caméras. Lorsque, après projection des images enregistrées par les trois équipes de télévision, il est apparu évident que l'auteur du coup de feu était bien le garde-frontières incriminé, les autorités ont maintenu durant un certain temps la version selon laquelle le journaliste avait été touché par une balle en caoutchouc. A l'appui de leur affirmation, les experts faisaient observer que, sur les images, l'arme du garde-frontières, un fusil M-16, est équipée d'un embout utilisé pour le tir des balles en caoutchouc. Or, d'une part, il est techniquement possible de tirer des balles réelles avec cet embout et, d'autre part, l'expertise balistique a prouvé que le projectile fiché dans la plaque de blindage du gilet pare-balles du journaliste est bien une balle de guerre provenant d'un fusil M-16.



Les résultats de l'enquête sont les suivants :



La distribution des projectiles dans le temps n'est pas linéaire, ainsi que le montre le tableau présenté ci-dessous :



- **Commentaire :** En proportion du nombre d'incidents, les blessures par balles réelles sont de plus en plus nombreuses. Cette observation illustre la montée en intensité de la violence et l'accroissement du risque de blessure mortelle pour les journalistes opérant dans la zone.

1.5. Environnement des incidents

- **Les journalistes blessés étaient-ils clairement identifiables ?** Dans la plupart des cas observés, les journalistes se trouvaient en groupe lorsqu'ils ont été blessés. C'était le cas par exemple lors des affrontements d'Al-Aqsa¹⁸ et de Hébron¹⁹ le 29 septembre 2000 (9 blessés au total), ou lors des affrontements des 20 et 21 octobre 2000 à Ramallah²⁰ (cinq blessés au total). Le plus souvent, les journalistes portaient des signes distinctifs. Outre l'équipement professionnel facilement reconnaissable à distance (appareils photo²¹, caméras²²...) et l'attitude générale (pas de comportement hostile, voire une démarche volontairement lente²³), les journalistes ont souvent indiqué qu'ils portaient un casque²⁴ et/ou un gilet pare-balles (en général de couleur sable²⁵ ou sombre, très rarement de couleur militaire) ou un gilet marqué « Presse »²⁶ (plusieurs modèles sont employés sur le terrain).

Cependant, il ne faut pas surestimer la visibilité des équipements de presse à des distances supérieures à 100/150 mètres²⁷. S'il est certain qu'un sniper posté à l'abri, visant posément des cibles sélectionnées, est tout à fait capable de distinguer un journaliste d'un manifestant²⁸ (silhouette, comportement général, position par rapport aux manifestants), en revanche, cela est moins évident lorsqu'il s'agit d'un simple soldat.

- **Les journalistes étaient-ils mêlés aux manifestants ?** D'après les témoignages recueillis, la position des journalistes est plus ou moins distante de celle des manifestants. Les photographes se situent souvent à 15 ou 20 mètres des manifestants²⁹, sur le côté de la scène, ou sur le bord opposé, et en tout cas rarement dans l'axe de tir. Lorsque c'est le cas, ce que reconnaissent certains journalistes³⁰, c'est que l'affrontement n'a pas encore commencé ou que l'action est terminée. Reporters sans frontières n'a observé qu'un seul cas où le journaliste se trouvait entre les forces israéliennes et les manifestants³¹.

Par ailleurs, les journalistes et les autorités israéliennes sont d'accord pour constater que les manifestants ne s'abritent pas derrière les positions des journalistes. En revanche, il arrive que la zone d'affrontement se déplace en direction de la position des journalistes, ce qui place ces derniers bien malgré eux dans le champ de tir. Par ailleurs, plusieurs photographes et caméramen étrangers ont indiqué à Reporters sans frontières que leur seule présence provoquait parfois des incidents (voulant se faire photographier en pleine action, des enfants prennent l'initiative de lancer des pierres), tandis que des photographes palestiniens indiquent à l'inverse que la présence des photographes permet au contraire de

¹⁸ Cas n° 1 à 4.

¹⁹ Cas n° 5 à 9.

²⁰ Cas n° 22 et n°24 à 27.

²¹ Cas n° 1, 2, 23, 27 et 36 (Laurent Van der Stockt).

²² Cas n° 29 (Benjamin Wedeman).

²³ A cet égard, nous observons que, dans deux cas au moins - Cas n° 29 (Benjamin Wedeman), et cas n° 20 (Laïla Odeh) - les journalistes ont postulé à tort qu'en se déplaçant lentement, à découvert, alors qu'ils estimaient être facilement reconnaissables, ils ne seraient pas victimes de tirs.

²⁴ Cas n° 18 (Luc Delahaye) ; cas n° 37 (Rebi al-Kobari).

²⁵ Cas n° 40 (Bertrand Aguirre).

²⁶ Cas n° 23 (Abdel Rahman al-Khatib) ; cas n° 28 (Naser Jamel Naser) ; cas n° 34 (Mowaffak Matar).

²⁷ Dans plusieurs cas, les journalistes ont indiqué qu'ils se trouvaient à des distances de 100 à 400 mètres des zones d'affrontement ou des zones occupées par les forces de maintien de l'ordre. Voir cas n° 16 (Jamal al-Arouri), n° 22 (Jamal al-Arouri) et n° 36 (Laurent Van der Stockt).

²⁸ C'est ce que font observer Laurent Rebours (Cas n° 31) et Laurent Van der Stockt (cas n° 36).

²⁹ Voir les cas n° 2, 3, 10, 12, 14, 17, 18, 31, 40.

³⁰ Par exemple cas n° 17-18 (Luc Delahaye).

³¹ Cas n° 36 (Laurent Van der Stockt).

diminuer le niveau de violence (les forces israéliennes se retiendraient en raison de la présence de la presse).

- **Les journalistes ont-ils été blessés avant, pendant ou après les affrontements ?** Les cas de blessures par balles surviennent presque toujours aux mêmes endroits, à l'occasion de confrontations entre manifestants palestiniens et forces israéliennes. Lorsque les incidents ont lieu pendant les affrontements, on peut donner quelque crédit aux explications avancées par les autorités israéliennes selon lesquelles les journalistes sont victimes de balles perdues en raison de leur imbrication dans les rangs des manifestants. En revanche, lorsque les incidents surviennent avant ou après les affrontements, ces explications ne valent pas.

Or, dans plusieurs cas, les journalistes ont indiqué que les affrontements ont éclaté après qu'ils eurent été blessés. Dans le cas de Patrick Baz (cas n° 21), selon un témoignage recueilli par le Committee to Protect Journalists, le journaliste se trouvait dans une zone dégagée et l'affrontement est survenu après qu'il eut été touché. Certains journalistes palestiniens ont suggéré que les forces israéliennes voulaient « nettoyer » la zone des journalistes qui s'y trouvaient avant de réprimer les manifestations³².

Dans d'autres cas, des journalistes ont affirmé à Reporters sans frontières qu'ils ont été blessés après que les affrontements étaient terminés, sans pouvoir en expliquer la raison. A cet égard, au moins trois cas paraissent difficilement explicables.

Dans le cas d'Ibrahim al-Hussary (cas n° 27), le coup de feu qui a provoqué la blessure est intervenu environ 30 minutes après la fin de l'affrontement. Ibrahim al-Hussary se trouvait avec un groupe de journalistes réfugiés derrière un bâtiment³³. Lui et les autres journalistes n'ont quitté cette position que longtemps après la fin des affrontements, précisément pour éviter tout risque inutile.

Dans le cas de Laïla Odeh (cas n° 39), la blessure est survenue alors qu'aucun affrontement n'avait lieu. Le militaire qui a ouvert le feu depuis sa tour d'observation a eu tout le temps de l'observer puisque, selon la journaliste, elle, son cameraman et les différentes personnes dont elle enregistrait les témoignages, ont stationné et filmé dans la zone durant environ 60 minutes. Ce n'est qu'au dernier moment, lorsque la journaliste eut achevé les prises d'images et quitté la zone, que les trois coups de feu ont été tirés, blessant la jeune femme à la cuisse.

Dans le cas de Bertrand Aguirre (cas n° 40), on constate que l'affrontement est terminé (il reste à peine une trentaine de manifestants qui, de façon sporadique, lancent des cailloux et chantent) lorsqu'intervient le garde-frontières incriminé. C'est précisément parce qu'il pensait qu'il n'y avait plus de danger que le journaliste a décidé de faire son plateau à ce moment-là, à cet endroit-là. Une seule balle a été tirée.

³² C'est une idée répandue parmi la communauté des photographes free-lance de Ramallah et de Hébron.

³³ La position est bien abritée et sert constamment aux photographes et cameramen.

2. Conséquences et suites des incidents observés

2.1. Gravité des blessures

Les blessures les plus graves sont celles infligées par les tirs à balles réelles. Dans au moins six cas, les journalistes ont échappé de peu à la mort.

- Abdel al-Khatib (*Al-Ayyam*), blessé à la bouche le 20 octobre 2000 (la balle a gravement incisé la lèvre en deux).
- Ibrahim Al-Hussary (*Al-Watan TV*), blessé à l'oreille le 21 octobre 2000 (la balle a traversé l'oreille de part en part ; elle est passée au ras du crane).
- Jacques-Marie Bourget (*Paris-Match*), blessé au poumon le 21 octobre 2000 (la balle n'a pu être extraite que plusieurs mois après la blessure ; sa main gauche est toujours paralysée).
- Benjamin Wedeman (*CNN*), gravement blessé au dos le 31 octobre 2000 (la balle aurait pu toucher le cœur).
- Yola Monakhov (*AP*), grièvement blessée au bas de l'abdomen le 11 novembre 2000 (la journaliste conservera des séquelles graves à vie).
- Bertrand Aguirre (*TFI*), blessé à la poitrine le 15 mai 2001 (le journaliste n'a eu la vie sauve que grâce à son gilet pare-balles).

Dans au moins trois cas, les blessures peuvent avoir des conséquences à vie :

- Jacques-Marie Bourget (*Paris-Match*), déjà cité plus haut.
- Yola Monakhov (*AP*), déjà citée plus haut.
- Laurent Van der Stockt (*Gamma*), blessé au genou le 9 février 2001 (cinq mois après sa blessure, sa jambe gauche est toujours paralysée et il ne saura pas avant six à huit mois s'il en retrouvera un usage normal).
- **Commentaire :** En proportion de l'ensemble des incidents, les plus graves ont eu lieu au cours de ces trois derniers mois.

2.2. Conséquences des blessures

L'analyse des conséquences médicales des blessures constatées relève de la compétence d'un expert médical. Pour le moment, Reporters sans frontières n'a pas procédé à cet examen. Ce rapport ne rend pas compte non plus des conséquences psychologiques des blessures physiques. Les commentaires présentés ci-dessous découlent des appréciations des victimes et des observations visuelles effectuées sur le terrain et n'ont qu'une valeur indicative.

Les conséquences des blessures répertoriées ne sont connues que dans 80 % des cas (34 cas sur 43). Dans la plupart des cas, les blessures sont superficielles. Beaucoup n'ont pas nécessité d'hospitalisation et ont été traitées localement, souvent dans un hôpital de campagne. Les cas d'hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures sont rares (6 cas sur 43).

Dans sept cas, on observe des séquelles légères (principalement douleurs persistantes et motricité réduite). Dans trois cas, la victime souffre de séquelles graves, probablement à vie.

2.3. Réaction des autorités officielles israéliennes

La position officielle des autorités israéliennes est la suivante :

1. Israël est une démocratie. La presse est libre de travailler sans entrave. Israël a l'une des presses les plus puissantes et les plus indépendantes du monde. Le pays accueille par ailleurs la plus importante communauté de journalistes étrangers du monde et ceux-ci travaillent en toute liberté. Il n'y a pas de censure en dehors de cas précis concernant la sécurité de l'Etat d'Israël³⁴.
2. Les citoyens israéliens³⁵ ne sont plus autorisés à se rendre dans les territoires sous administration palestinienne (zone A) ni dans les Territoires occupés (zones B et C), mais les journalistes israéliens titulaires de la carte d'accréditation du bureau de presse sont libres de circuler sous leur propre responsabilité.
3. Les titulaires de passeports étrangers, a fortiori les journalistes étrangers, sont libres de circuler dans les Territoires occupés ou dans les territoires sous administration palestinienne, mais à leurs risques et périls.
4. Les journalistes palestiniens sont assimilés à des journalistes étrangers mais leur liberté de circulation peut être réduite en fonction de leur statut personnel et de leur lieu de résidence officiel³⁶.
5. Les autorités israéliennes regrettent vivement que des journalistes aient été blessés au cours de ces derniers mois et assurent que ces blessures sont des accidents, en aucun cas le résultat d'une intention délibérée décidée au plus haut niveau. « Quoi que nous pensions de leur travail et de leurs prises de position, les journalistes ne sont pas nos ennemis », indique Emmanuel Marchand, porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères. « Cela n'aurait aucun sens de laisser les journalistes accéder librement aux zones d'affrontement pour ensuite ouvrir le feu sur eux », ajoute Olivier Rafowicz, porte-parole de l'armée israélienne. « On ne peut pas exclure que, localement, des militaires ou des policiers mal formés et mal encadrés commettent des erreurs. Mais ce sont des incidents locaux que nous condamnons fermement », conclut Daniel Seaman, directeur du Bureau de presse gouvernemental³⁷.
6. A titre répressif, lorsqu'un incident survient, les autorités ouvrent une enquête. « Nous allons regrouper ces enquêtes et les publier ; je m'y engage personnellement », a indiqué à Reporters sans frontières le porte-parole de l'armée, Olivier Rafowicz, avant d'ajouter : « Il faut expliquer ce qui s'est passé et montrer les erreurs s'il y en a eu. Nous voulons vraiment établir la vérité. ». Les victimes sont informées des résultats de ces enquêtes. A titre

³⁴ Les journalistes professionnels souhaitant travailler en Israël et dans les Territoires occupés doivent demander une carte d'accréditation officielle. Cette carte, gratuite, est délivrée sur le champ par le Bureau de presse gouvernemental, sous réserve d'être en mesure de prouver sa qualité de journaliste professionnel. Avant d'obtenir sa carte d'accréditation, le journaliste doit signer un document dans lequel il s'engage à respecter les règles de la censure officielle. Celle-ci concerne principalement les informations relatives aux activités nucléaires d'Israël et à l'identité de certains responsables militaires.

³⁵ A l'exception des colons et des membres des forces israéliennes.

³⁶ Ce sujet mériterait une investigation particulière qui sort du cadre de cette étude. Retenons cependant que, officiellement, pour des raisons de sécurité, les autorités israéliennes envisagent de ne plus renouveler, voire de retirer, leur carte d'accréditation aux journalistes palestiniens. En conséquence, ceux-ci ne pourraient plus sortir de leur zone de résidence habituelle.

³⁷ Government Press Office.

préventif, les forces israéliennes sont « briefées » et ont pour consigne de laisser la presse travailler librement.

L'enquête menée sur le terrain donne des résultats plus nuancés.

1. Il ne fait aucun doute que la presse jouit en Israël d'une liberté qui n'a pas d'équivalent dans la région. La presse étrangère travaille dans des conditions très favorables³⁸. La censure militaire officielle n'est pas un moyen déguisé de censurer l'ensemble des activités de presse et ne pèse pas lourdement sur le travail des journalistes.
2. Les journalistes israéliens peuvent effectivement se rendre dans les Territoires occupés mais, de leur propre gré, il ne le font pas pour des raisons de sécurité³⁹. Bien qu'elle en ait agité la menace à plusieurs reprises, l'Autorité palestinienne ne leur a pas interdit formellement l'accès aux Territoires occupés ni aux Territoires sous administration palestinienne pour le moment. A cet égard, l'un des conseillers techniques du ministre de l'Information, Samir Rantissi, a déclaré à Reporters sans frontières, le 1er août 2001, que les journalistes israéliens étaient tout à fait libres de circuler en Palestine, éventuellement, à leur demande, avec la protection des forces palestiniennes.
3. Les entraves à la circulation des journalistes étrangers dans les Territoires occupés sont relativement limitées. Elle surviennent principalement lorsque les journalistes sont guidés ou convoyés par des Palestiniens qui, eux, ne jouissent pas de la même liberté de mouvement⁴⁰, ou lorsque les journalistes s'approchent des positions occupées par les militaires israéliens⁴¹.
4. L'attitude des autorités israéliennes vis-à-vis des journalistes palestiniens est ambiguë et la pratique constatée sur le terrain s'écarte sensiblement du discours officiel.

S'agissant de la position officielle des autorités, Reporters sans frontières a constaté deux exigences contradictoires. D'un côté, les autorités veulent reconnaître aux journalistes palestiniens le droit de travailler librement, dans les mêmes conditions que les journalistes étrangers. A cette fin, elles leur octroient des cartes d'accréditation et tolèrent que ces journalistes soient employés (sur une base contractuelle ou free-lance) par des agences de presse étrangères. D'un autre côté, les Israéliens redoutent que ces

³⁸ Les cas de retrait de la carte d'accréditation, sans laquelle il est difficile, mais pas impossible, de travailler, sont extrêmement rares. Le dernier cas connu est celui du journaliste italien Riccardo Cristiano, correspondant de la télévision publique italienne *RAI*. Le 18 octobre, le Bureau de presse du gouvernement lui retire sa carte d'accréditation en raison des déclarations controversées que le journaliste aurait faites au quotidien palestinien *Al-Hayat al-Jadida*. Riccardo Cristiano aurait indiqué que les images du lynchage de Ramallah n'avaient pas été prises par la *RAI* et que de surcroît, si toutefois il avait eu l'opportunité de prendre de telles images, il ne l'aurait pas fait. Cette déclaration maladroite a été interprétée comme une incitation à ne pas couvrir des incidents de nature à ternir l'image de l'Autorité palestinienne ou la cause palestinienne, ce que le Bureau de presse du gouvernement a jugé inacceptable. Après cet incident, le journaliste a été rappelé en Italie et la *RAI*, qui a désapprouvé la teneur du message, a fermé son bureau de Jérusalem "pour des raisons de sécurité".

³⁹ Le cas de Amira Hass, journaliste du quotidien israélien *Ha'aretz*, qui réside en permanence à Ramallah, est une exception. Voir à ce sujet le dossier publié dans le supplément du quotidien israélien *Yediot Aharonot, Yerushalayim*, le 23 mars 2001, « Menaces contre des journalistes ».

⁴⁰ Ainsi, au cours de notre mission, nous avons nous-mêmes rencontré des difficultés pour accéder à Hébron, notre chauffeur ne pouvant justifier des documents alors exigés à un point de contrôle tenu par l'armée israélienne.

⁴¹ Plusieurs journalistes étrangers nous ont indiqué que l'armée israélienne les avait empêchés d'accéder à tel ou tel site, les sommant de rebrousser chemin sur-le-champ. Parfois, des journalistes n'ont pas même eu le temps de décliner leur identité et ont été accueillis par des tirs de sommation.

Palestiniens soient aussi des combattants⁴² ou ne subissent des pressions de leur entourage pour participer à des actions hostiles (recueil de renseignements, transport de paquets). Pour le moment, les autorités israéliennes ne semblent pas avoir arrêté leur position et l'on a l'impression que les journalistes palestiniens sont maintenus dans un statut précaire⁴³.

Le manque de clarté dans la position des autorités s'en ressent sur le terrain et aggrave le climat de suspicion et de répression qui domine. Ainsi, lors du passage des points de contrôle, les journalistes palestiniens sont avant tout considérés comme des Palestiniens et subissent le même sort que leurs concitoyens. Pire, la qualité de journaliste est souvent perçue par les forces israéliennes comme une circonstance « aggravante », la presse ayant mauvaise réputation car présumée hostile. Il en résulte un grand nombre de cas d'altercations qui vont de l'insulte et des brimades diverses aux agressions physiques. A ces incidents causés par les forces israéliennes s'ajoutent ceux provoqués par les colons, en présence ou en l'absence des représentants de l'ordre public, et dans tous les cas en toute impunité. Selon les journalistes palestiniens interrogés, ces incidents sont particulièrement nombreux et fréquents lorsqu'ils travaillent seuls, ou en groupe mais en l'absence de journalistes étrangers⁴⁴.

La position ambiguë des autorités d'une part et la multitude des incidents divers d'autre part alimentent le sentiment partagé par la totalité des journalistes palestiniens que, lorsqu'ils sont blessés au cours d'affrontements, ils le sont délibérément.

Dans certains cas, ainsi que l'a indiqué à Reporters sans frontières le directeur du Bureau de presse gouvernemental, cette thèse est plausible. D'autant que la plupart de ces journalistes – un groupe d'une quinzaine de photographes tout au plus - sont bien connus des forces israéliennes et clairement identifiés. « Nous avons presque tous couvert la première Intifada. Les Israéliens nous connaissent très bien et s'adressent à nous par notre prénom », a indiqué à Reporters sans frontières l'un d'entre eux. Dans d'autres cas, Reporters sans frontières a constaté que les journalistes déforment parfois les faits ou

⁴² Telle est la position officielle du Premier ministre, Ariel Sharon. Dans une interview accordée le 30 mai 2001 à Georges Marion, correspondant du quotidien français *Le Monde* à Jérusalem, il exprimait son souhait que Yasser Arafat « fasse cesser la violence et les incitations des médias à la violence, ce qu'il peut faire facilement puisqu'il contrôle totalement les médias palestiniens ». Cette position a été développée récemment par l'ambassadeur d'Israël en France. Réagissant après l'attentat survenu le 1^{er} juin à Tel Aviv (20 morts, 120 blessés), Elie Barnavi, dans un article publié par *Le Monde* le 6 juin 2001, évoquait le cas des kamikazes [palestiniens] « encensés par une presse irresponsable ».

⁴³ Il est parfois question de ne pas renouveler les cartes d'accréditation ; d'autre fois, la rumeur d'un retrait pur et simple de ces cartes circule.

⁴⁴ Derniers incidents observés par Reporters sans frontières : à Jérusalem, le 29 juillet 2001, une dizaine de journalistes palestiniens travaillant pour des médias locaux ou étrangers ont été malmenés ou battus sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Après que des heurts eurent éclaté entre des manifestants palestiniens et des policiers israéliens, le groupe de journalistes a été pris à partie par des membres de forces de l'ordre israéliens voulant les empêcher de couvrir les affrontements. Parmi les journalistes malmenés ou battus figuraient Nasser Atta (*ABC News*), Amar Awad (*Reuters*), Fatem Awalan (*Nile TV*), Atta Awassat (*Yedihot Aharonot*), Gevara Bouderi (*Al Jazeera*), Nasser Abdel Jawad (cameraman), Muna Qawasmi (*Al Ayyam*), Rachid Safadi (*Al Jazeera*) et Mahfouz Abu Turk (*Reuters*). A Naplouse, le 1^{er} août 2001, au lendemain de l'attaque israélienne contre le Centre de recherche du Hamas, une équipe de l'*Arab News Network (ANN)* a été retenue durant deux heures à un poste de contrôle israélien à l'entrée de Naplouse. Selon le Palestinian Media Center, Mohamed Al-Sayed, journaliste, Ahmed Al-Asi, cameraman, et leur chauffeur auraient été malmenés et insultés. Les soldats israéliens auraient tenté de contraindre Mohamed Al-Sayed, citoyen arabe israélien, à leur servir d'interprète pour interroger des Palestiniens entrant ou sortant de Naplouse, ce que le journaliste aurait refusé de faire. Le lendemain, toujours à Naplouse, une journaliste palestinienne travaillant pour l'*Agence France-Presse* a été longuement mise en joue, puis malmenée par un militaire israélien à la sortie de la ville. Plusieurs heures après les faits, la journaliste était toujours en état de choc.

bien ont une perception erronée des situations⁴⁵. En tout état de cause, ces journalistes ne portent pas plainte. Interrogés à ce propos, plusieurs d'entre eux ont donné la même réponse : si nous portons plainte, on nous balade de bureau en bureau et nous perdons notre temps. Dans un cas précis, un journaliste qui avait porté plainte a été convoqué par la police et s'est vu infliger plusieurs amendes (insulte à un représentant de la force publique, entrave à l'arrestation d'un suspect, etc.). Les incidents dont ces journalistes sont victimes ne sont même plus répertoriés de façon systématique. De leur côté, les autorités israéliennes ne prennent pas l'initiative d'enquêter.

5. Les journalistes étrangers que Reporters sans frontières a rencontrés ne croient pas qu'il puisse y avoir une politique délibérée des autorités israéliennes de tirer sur les professionnels des médias. Ils admettent la bonne foi des autorités lorsque celles-ci déplorent les incidents qui surviennent⁴⁶. Cependant, les mêmes journalistes ont la conviction que, dans certains cas, des membres des forces israéliennes ouvrent le feu sur eux de façon délibérée, parfois en raison de leur qualité de journaliste. Ils attribuent ces incidents à des initiatives locales, prises sur le moment, individuellement ou avec l'assentiment des officiers qui commandent le site. Les journalistes jugent que ces dérapages sont prévisibles dans un environnement où l'usage des armes est devenu fréquent, où les consignes de tir sont de moins en moins respectées, et où les « bavures » ne sont jamais sanctionnées.
6. Contrairement à ce qu'affirment les autorités israéliennes, des enquêtes ne sont pas systématiquement ouvertes lorsqu'un incident survient. Là encore, il faut distinguer selon que la victime est un journaliste palestinien ou étranger.

En ce qui concerne les journalistes palestiniens, Reporters sans frontières n'a pas pu établir avec certitude l'existence d'enquêtes sérieuses. Ces enquêtes existent peut-être, mais Reporters sans frontières n'en a aucune preuve.

D'après les informations recueillies par Reporters sans frontières, le seul cas où les autorités sont intervenues auprès d'un journaliste palestinien blessé est le cas de Laïla Odeh, cité plus haut (cas n° 39). Encore l'ont-elles fait avec une certaine confusion. D'un côté, le porte-parole de l'armée, Olivier Rafowicz, téléphone à la journaliste sur son lit d'hôpital afin de lui présenter les excuses de l'armée et de lui indiquer qu'une enquête va être ouverte⁴⁷. Mais, quelques semaines plus tard, le 13 mai 2001, un autre responsable du ministère répond en ces termes à une lettre de protestation adressée par Reporters sans frontières : « A propos de Laïla [Odeh], je voudrais vous signaler que ce même jour (le 20 avril) ont eu lieu de violents affrontements accompagnés de tirs. Dans ces circonstances, il est évident que la correspondante de la chaîne de télévision d'Abou Dhabi, qui se trouvait près des émeutiers, prenait des risques personnels inévitables, d'autant plus que le porte-parole des Forces de défense d'Israël avait communiqué auparavant aux membres de la presse que leur présence dans des secteurs d'affrontement s'effectuait sous leur propre responsabilité », écrit Kuti Mor, directeur général adjoint du planning de politique de Défense et des Affaires extérieures. L'armée fait porter la responsabilité de l'incident à la journaliste plutôt qu'au soldat qui a ouvert le feu et à

⁴⁵ Parmi les déformations les plus fréquentes, on trouve : l'exagération de la gravité de la blessure, l'exagération de la nature du projectile employé, la minimisation du niveau de tension au moment de l'incident, une mauvaise estimation de la perception que l'autre peut avoir de soi, le sentiment que l'on est connu, identifié, visible.

⁴⁶ « Les officiers sont souvent très embarrassés. Ils savent bien qu'il n'ont rien à gagner lorsqu'un journaliste est blessé », indique l'un d'eux.

⁴⁷ « We are sorry. We apologize for that. We will open a serious investigation », aurait affirmé Olivier Rafowicz à l'intéressée. « Nous sommes en train de vérifier les circonstances de l'incident qui concerne Laïla Odeh très sérieusement », a-t-il également indiqué à Reuters le 20 avril 2001.

l'officier qui le commandait, alors qu'elle était clairement identifiée. Puis, le 7 juin, le porte-parole du Premier ministre Ariel Sharon, Raanan Gissin, adresse un courrier à la Secrétaire générale du Committee to Protect Journalists, Ann Cooper, dans lequel il indique que l'incident « est sous enquête officielle de l'Armée israélienne de défense ». Le porte-parole ne livre aucun détail mais indique que « le Premier ministre et l'Armée de défense d'Israël sont déterminés à examiner cette affaire très sérieusement »⁴⁸. En tout état de cause, officiellement, l'enquête est toujours en cours. Or, plus de quatre mois après les faits, le témoignage de la journaliste n'a toujours pas été recueilli et Reporters sans frontières ignore si le soldat qui a ouvert le feu a été identifié et interrogé.



Le traitement des journalistes étrangers, quoique plus favorable que celui réservé aux journalistes palestiniens, est malgré tout très différent de ce qu'affirment les autorités. Dans le cas les plus graves (Jacques-Marie Bourget, cas n° 24 ; Yola Monakhov, cas n° 32 ; Benjamin Wedeman, cas n° 29 ; Laurent Van der Stockt, cas n° 36 ; Bertrand Aguirre, cas n° 40), le porte-parole de l'armée se manifeste⁴⁹ et annonce l'ouverture d'une enquête. Mais, une fois l'effet d'annonce passé, seules quelques enquêtes semblent être menées à bien. Reporters sans frontières n'a aucunement constaté l'ouverture d'enquêtes systématiques⁵⁰.

Selon la Foreign Press Association, des enquêtes détaillées auraient été menées dans les cas de deux journalistes travaillant pour des médias américains, Yola Monakhov (AP) et Benjamin

Wedeman (CNN). Les conclusions de ces enquêtes auraient été remises aux intéressés mais n'auraient pas été communiquées à la FPA, malgré ses demandes répétées⁵¹. Il semblerait que, dans le cas de Yola Monakhov, l'enquête ait établi la faute d'un militaire. Celui-ci aurait été jugé par une cour martiale et sanctionné, ainsi que l'officier qui le commandait. Toutefois, il ne s'agit pour le moment que d'une hypothèse, la FPA ayant reçu des informations contradictoires à ce sujet. Selon le quotidien israélien *Ha'aretz*, l'armée aurait présenté ses excuses et aurait pris en charge les frais médicaux.

⁴⁸ Lettre du porte-parole du Premier ministre à la Secrétaire générale du Committee to Protect Journalists, 7 juin 2001.

⁴⁹ Ainsi, Olivier Rafowicz rend-il visite à Laurent Van der Stockt sur son lit d'hôpital.

⁵⁰ Dans les cas de Luc Delahaye (cas n° 17 et 18), Patrick Baz (cas n° 21), Bruno Stephens (cas n° 25), Laurent Rebours (cas n° 31) et Laurent Van der Stockt (cas n° 36), il n'y a eu, à notre connaissance, aucune enquête. Dans le cas de Yola Monakhov, l'armée a tout d'abord nié avoir blessé une journaliste, avant de reconnaître les faits sous la pression des médias. Il y a eu une enquête dans le cas de Ben Wedeman (cas n° 29), mais le journaliste lui-même n'a jamais été interrogé !

⁵¹ Pour le moment, Reporters sans frontières n'est pas parvenue à se procurer ces rapports.

Dans le cas de Jacques-Marie Bourget, une enquête aurait été conduite par l'officier commandant l'unité, le colonel Gal Hirsch. Un porte-parole de l'armée, le commandant Yarden Vatikai, aurait indiqué à un journaliste à *Ha'aretz* qu'il était possible que le journaliste ait été blessé par un tir israélien, mais que ce tir n'était pas intentionnel⁵².

Dans le cas de Bertrand Aguirre, une enquête est en cours. Le journaliste a été interrogé durant deux heures par un enquêteur le surlendemain de l'incident. Le cameraman qui l'accompagnait au moment des faits, François Lescalier, a quant à lui été interrogé le 3 juin 2001. Selon le directeur du Bureau de presse gouvernemental, Daniel Seaman, l'auteur présumé du coup de feu, ainsi que l'arme, ont été identifiés. Une expertise balistique de la munition, qui se trouve toujours dans le gilet pare-balles du journaliste, a eu lieu en présence de l'assistant de l'attaché militaire de l'ambassade de France en Israël⁵³. Les protestations officielles de la chaîne de télévision auprès des autorités françaises n'ont pu qu'influencer favorablement le cours de cette affaire⁵⁴. Toutefois, au 10 août 2001, les résultats de cette enquête étaient encore inconnus.

Plusieurs paramètres influencent la décision des autorités de procéder à une enquête sérieuse ou à classer l'affaire. Ces paramètres sont la gravité de la blessure de la victime, sa nationalité, son sexe, la notoriété et la puissance du média pour lequel elle travaille, l'attitude de ce média, la couverture de l'incident par les autres médias, l'existence de preuves relatives à l'incident, leur détention par la victime, la capacité de la victime à utiliser ces preuves et ses initiatives judiciaires, la réaction du gouvernement du pays dont le journaliste est ressortissant, la réaction de l'ambassade de ce pays, ainsi que, en dernier lieu, le contexte général dans lequel s'inscrit l'incident.

Il n'existe donc pas de « procédure standard » appliquée indistinctement dès qu'un journaliste est blessé, mais au contraire des procédures « ad hoc » activées en fonction des paramètres énoncés ci-dessus.

Quant à la diffusion des résultats de ces enquêtes, le porte-parole de l'armée israélienne a indiqué à Reporters sans frontières qu'il emploierait tout son pouvoir d'influence pour en obtenir la communication aux personnes intéressées : les victimes, les médias pour lesquels elles travaillent, les autorités diplomatiques du pays concerné, les associations professionnelles.

2.4. Réactions des autorités officielles palestiniennes

⁵² « It is indeed quite possible that the journalist was hit by our fire (...) [but] the journalist stood in the vicinity of serious clashes and the soldiers, who werer about 70 meters away, could not have spotted him », aurait déclaré le commandant Vatikai au journal *Ha'aretz*.

⁵³ Malheureusement, cette expertise n'a pas donné les résultats escomptés : le projectile a été identifié comme une balle réelle de fusil M-16, mais il est trop endommagé pour que l'on puisse identifier avec certitude l'arme avec laquelle il a été tiré.

⁵⁴ Le porte-parole de l'ambassade de France en Israël, Pierre Lebovics, nous a précisé la procédure d'usage en la matière. Il appartient au journaliste d'informer sa rédaction, puis à celle-ci de saisir ou non le ministère des Affaires étrangères de son pays. C'est ce ministère qui décide ensuite de prendre les initiatives qu'il juge opportunes au plan international ou au plan local. Dans le cas de Bertrand Aguirre, le 18 mai, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a fait part aux autorités israéliennes de son inquiétude et a demandé l'ouverture d'une enquête : « Nous marquons notre inquiétude concernant M. Bertrand Aguirre, journaliste français à *TFI*, qui a été victime de tirs israéliens, mardi 15 mai [2001]. C'est le troisième journaliste français à essayer des tirs. Nous notons qu'une enquête a été ouverte et nous souhaitons que les résultats de cette enquête soient connus au plus vite et que les autorités israéliennes prennent rapidement des dispositions pour éviter le renouvellement de ces incidents qui mettent en cause la capacité des journalistes à exercer leur mission. » En conséquence, deux membres de l'ambassade de France en Israël ont été invités à participer à l'enquête sur les circonstances dans lesquelles Bertrand Aguirre a été blessé.

Les autorités palestiniennes n'ont pas réagi aux cas de journalistes victimes de blessures par balles depuis le début de la deuxième Intifada, y compris lorsqu'il s'agit de victimes palestiniennes : pas d'enquête, pas de rapport, pas de protestation officielle, pas de communiqué de presse.

Interrogés à ce propos, des journalistes palestiniens ont fait remarquer que l'Autorité palestinienne aurait du mal à protester en faveur de journalistes blessés alors que déjà ses protestations contre les exactions parfois mortelles commises dans les Territoires occupés contre des Palestiniens restent sans réponse.

2.5. Réactions des médias pour lesquels travaillent ces journalistes

Reporters sans frontières a constaté que l'attitude des médias, du moins celle des grands médias internationaux, a beaucoup évolué au cours de ces dix dernières années, tirant les leçons de l'expérience acquise durant la guerre en ex-Yougoslavie (1991-1996)⁵⁵ et au Kosovo (1998).

Dans l'ensemble, ces médias soutiennent activement leurs journalistes. Les journalistes salariés sont mieux protégés, et le clivage entre eux et les free-lance tend à s'estomper. Les médias interviennent à plusieurs niveaux.

En amont des incidents, ils investissent davantage d'efforts dans la formation et l'équipement :

- Ils font participer les personnels exposés à des stages de formation (stages de survie en milieu hostile)⁵⁶.
- Ils dotent ces personnels des équipements nécessaires (casque, gilet pare-balles, éventuellement véhicule blindé)⁵⁷.
- Ils souscrivent des contrats d'assurance appropriés⁵⁸.

En cas d'incident, ils interviennent sans délai sur le terrain pour venir en aide à leurs journalistes :

- Ils envoient une équipe de remplacement.
- Ils dépêchent des responsables hiérarchiques afin d'effectuer leur propre enquête sur les circonstances de l'incident⁵⁹.
- Ils s'assurent des bonnes conditions de traitement et de rapatriement sanitaire.

En aval, ils apportent leur soutien financier aux victimes et maintiennent une pression sur les autorités israéliennes :

- Ils prennent en charge les frais médicaux des intéressés lorsque ces frais ne sont pas couverts par une assurance⁶⁰.
- Ils versent des indemnités compensatoires lorsque le journaliste est victime d'une incapacité de travail⁶¹.

⁵⁵ Environ 45 journalistes locaux et étrangers ont été tués durant ce conflit.

⁵⁶ Par exemple, Gary Knight, le journaliste de *Newsweek* kidnappé par des activistes palestiniens en mai 2001, a confié à Reporters sans frontières avoir pu mettre en pratique durant sa détention certaines méthodes qui lui avaient été enseignées au cours d'un stage spécialisé offert par l'hebdomadaire à ses reporters.

⁵⁷ Sur ce point, Nidal Al-Mughrabi, correspondant de l'agence *Reuters* à Gaza, nous a confirmé qu'il disposait de tout l'équipement dont il pouvait avoir besoin. D'autres journalistes de grandes agences de presse nous ont confirmé ce genre de dotation.

⁵⁸ Laurent Van der Stockt (cas n° 36) nous a indiqué que l'assurance souscrite par Gamma couvrait largement les frais engendrés par sa blessure, y compris l'incapacité complète de travail qui risque de durer au moins douze mois.

⁵⁹ Par exemple, le 2 octobre 2000, Mazen Dana, déjà blessé le 1^{er} octobre, est blessé au pied et à la jambe gauche par deux balles métalliques enveloppées de caoutchouc (cas n° 14). Deux responsables de *Reuters* (Rodney Bendar et David Rogers) viennent de Londres pour enquêter sur cet incident et protester. De la même manière, Bertand Aguirre (cas n° 40) nous a rapporté que le directeur de la rédaction de la chaîne est venu personnellement lui rendre visite dès le lendemain de l'incident afin de recueillir son témoignage et de prendre contact avec l'ambassade de France.

⁶⁰ Ainsi, *Newsweek*, magazine pour le compte duquel travaillait Laurent Van der Stockt (cas n° 36) au moment où il a été blessé, a proposé au photographe un complément d'assurance au cas où le contrat souscrit par *Gamma* ne suffirait pas. Ou encore, le 20 novembre 2000, Marwan Fares Jaber al-Ghoul, Palestinien, 38 ans, cameraman de *CBS News* et directeur du centre de presse *Mayadin* à Gaza, est blessé par balle réelle au mollet. L'agence de presse pour laquelle il travaille, *CBS News*, lui propose de prendre ses soins médicaux en charge.

- Ils remplacent le matériel lorsque celui-ci a été endommagé ou a disparu.
- Ils protestent auprès de leur gouvernement, ce qui oblige l'ambassade du pays concerné à agir et provoque une réaction officielle du gouvernement israélien⁶².
- Ils maintiennent une pression constante sur les autorités jusqu'à ce que l'enquête aboutisse⁶³.

Il va de soi que ces actions ne concernent que les grands médias internationaux qui peuvent garantir à leurs reporters des conditions de travail et de sécurité satisfaisantes. A maintes reprises, nos interlocuteurs ont indiqué à Reporters sans frontières qu'il était urgent de sensibiliser les éditeurs, en particulier les éditeurs de presse écrite, à l'étendue et à la nature du danger dans les Territoires occupés.

2.6. Réactions des organismes professionnels et des associations spécialisées

Les réactions officielles des organismes professionnels et des associations spécialisées sont faibles.

En Israël, aucune organisation de journalistes n'a procédé à la moindre enquête. Aucun rapport n'a été rédigé. Aucune initiative n'a été prise en faveur des journalistes blessés. Certes, la presse israélienne relate largement les incidents lorsqu'ils surviennent et manifeste toute son inquiétude⁶⁴, mais aucune recherche approfondie émanant d'une organisation professionnelle n'a été menée à ce jour. Seule l'organisation généraliste de défense des droits de l'homme B'Tselem a entrepris de collecter des témoignages.



Du côté palestinien, on doit également souligner l'extrême faiblesse des réactions des organisations professionnelles. Le Syndicat des journalistes palestiniens n'a pas entrepris d'actions en proportion de la gravité de la situation⁶⁵. Là encore, seule l'organisation généraliste de défense des droits de l'homme Palestinian Human Rights Monitoring Group a entrepris des enquêtes systématiques, recueillant des témoignages précis et publiant des rapports appropriés⁶⁶.

⁶¹ Le 29 septembre 2000, Hazem Bader, cameraman palestinien travaillant pour l'agence de presse américaine *Associated Press*, est blessé à la main par une balle métallique enveloppée de caoutchouc. *AP* lui verse trois mois de salaire d'indemnité.

⁶² Tel a en tout cas été le schéma dans le cas de Bertrand Aguirre (cas n° 40). La direction de la chaîne a protesté auprès du ministère français des Affaires étrangères, lequel a demandé à l'ambassade de France en Israël de réagir. En conséquence, deux membres de l'ambassade ont été invités à participer à l'enquête ouverte par les autorités israéliennes.

⁶³ Selon Jérôme Delay, chef du service photo d'*AP* à Jérusalem, la pression constante exercée par *AP* sur le gouvernement israélien au sujet de Yola Monakhov (cas n° 32) a permis d'obtenir que l'enquête aboutisse dans des délais raisonnables.

⁶⁴ A cet égard, le travail le plus important publié dans la presse israélienne à ce jour est l'enquête réalisée par Anat Cygielman et Baruch Kra pour le supplément hebdomadaire de *Ha'aretz*, *Ha'aretz Magazine*, sous le titre « They shoot journalists, don't they ? » (3 août 2001).

⁶⁵ La plupart des journalistes palestiniens interrogés nous ont indiqué ne rien attendre de cet organisme.

⁶⁶ *Silencing the Press. A report on Israeli Aggression against Journalists (Spt. 29-Nov. 20, 2000)*, Palestinian Human Rights Monitoring Group, November 2000 ; *Al-Aqsa Intifada*, Palestinian Human Rights Monitoring Group, Décembre 2000 (pp. 23-26)

En ce qui concerne la presse étrangère présente en Israël, l'organisation la plus représentative et la plus influente est la Foreign Press Association (FPA). Cette association regroupe plus de 300 journalistes étrangers. Conscient de la gravité de la situation, Howard Goller, directeur du bureau exécutif de la FPA, s'est déjà adressé à trois reprises aux autorités israéliennes⁶⁷. Mi-août, le nouveau chairman de la FPA, Dan Perry, n'a toujours pas reçu de réponse écrite et documentée des autorités aux demandes d'enquêtes déposées par l'association.

La position de la FPA est pourtant modérée. Elle n'accuse pas les forces israéliennes d'ouvrir délibérément le feu sur les journalistes. Mais elle constate que plusieurs cas sont troublants et nécessitent une enquête approfondie⁶⁸. Elle souhaite que les conclusions de ces enquêtes soient rendues publiques, en particulier s'il y a eu faute, et que le ou les auteurs de la faute soient punis. C'est, selon la FPA, le meilleur moyen de prévenir de nouveaux incidents de même nature⁶⁹. La proposition de la FPA de rencontrer officiellement des responsables israéliens à ce sujet a reçu une suite favorable⁷⁰. Elle a donné lieu à une rencontre entre Dan Perry et le général Yitzhak Eitan au quartier général du ministère israélien de la Défense à Tel Aviv, puis à une conférence de sensibilisation des officiers israéliens commandant les troupes stationnées en Cisjordanie le 31 juillet 2001.

Au plan international, l'organisation américaine Committee to Protect Journalists est le seul organisme qui, avec Reporters sans frontières, a mené des enquêtes approfondies sur le sujet. Le Committee to Protect Journalists, qui a effectué plusieurs missions d'investigation sur le terrain, a publié des rapports détaillés⁷¹ et adressé des lettres de protestation aux autorités. En juin 2001, un responsable du Committee to Protect Journalists a rencontré l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, David Ivry, afin de lui exposer les préoccupations de cette organisation. L'ambassadeur a rejeté de façon catégorique l'affirmation selon laquelle des journalistes auraient été délibérément blessés par des membres des forces israéliennes.

De son côté, Reporters sans frontières s'est adressée plusieurs fois aux autorités israéliennes mais, à une exception près⁷², n'a jamais obtenu de réponse écrite à ses lettres de protestation.

⁶⁷ Lettre du 16 mai 2001 au ministre des Affaires étrangères, Shimon Peres ; lettre du 29 avril 2001 au ministre de la Défense, Binyamin Ben-Eliezer ; lettre du 20 novembre 2000 au Premier ministre et ministre de la Défense, Ehud Barak.

⁶⁸ « In none of these cases do the injured journalists or their news organizations charge that IDF soldiers knowingly and deliberately targeted working journalists. However, in most if not all of these incidents, the journalists were plainly identifiable as such by their equipment, dress and physical position. In some cases, not limited to those listed here, photographers believe that they may have been shot at in an attempt to stop the taking of photographs. In none of these cases do we believe that these journalists or their actions could have been misconstrued as presenting a threat to the soldiers who are believed to have fired at them. Given the assertions by government spokesmen that IDF forces are authorized to use potentially lethal force only in circumstances where their lives or the lives of other Israelis are in danger, and that in those cases the fire is directed only at the source of this threat, it is imperative that the precise circumstances of each of these incidents be thoroughly and professionally investigated" (lettre du 20 novembre 2000).

⁶⁹ « We welcome your readiness to seek official investigations into the many shootings of journalists by Israeli soldiers in recent months. Only if such incidents are investigated seriously – and the results of those investigations are divulged publicly – will it be possible to prevent such cases in the future. The latest shooting, of journalist Bertrand Aguirre of TF1 French TV, underscores the urgency of this issue". "[...] It is imperative that the facts behind all these shootings be investigated thoroughly, and communicated both to working journalists in the region and to the soldiers and officers of the IDF" (lettre du 16 mai 2001).

⁷⁰ "We trust that we have a common interest in preventing a recurrence of these incidents, and we would welcome the opportunity to discuss these matters in detail with you, with other members of the cabinet, and with senior officials of the IDF and the Ministry of Defense" (lettre du 16 mai 2001).

⁷¹ *Peril in the Palestinian Territories*, Committee to Protect Journalists, 9 novembre 2000 ; *At Risk: Covering the Intifada*, Committee to Protect Journalists, Juin 2001. Par le passé, d'autres rapports ont été publiés sur le même sujet : *Covering the Crisis* et *Bloody and Beleaguered*.

⁷² Lettre adressée à Reporters sans frontières le 13 mai 2001 par Kutli Mor, directeur général adjoint du planning de politique de Défense et des Affaires extérieures.

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés. Les faits recueillis dans le cadre des enquêtes menées sur le terrain ont été publiés dans le rapport annuel⁷³. A sa demande, entre mai et juillet 2001, Reporters sans frontières a été reçue à plusieurs reprises par des responsables du Bureau de presse du gouvernement, du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères, ainsi que par l'ambassadeur d'Israël en France, Elie Barnavi⁷⁴. Reporters sans frontières a rendu publique la première version de ce rapport au cours d'une conférence de presse organisée à Jérusalem le 26 juillet 2001. Un représentant du gouvernement israélien a accepté de participer à cette conférence de presse et d'y présenter la position officielle des autorités (voir 3^e partie).

⁷³ *Rapport annuel 2001*, Reporters sans frontières, Janvier 2001 (pp. 387-388 et 401-403).

⁷⁴ Le 20 juin 2001.

3^e partie - Les propositions : douze mesures pour renforcer la protection des journalistes



Reporters sans frontières propose douze mesures destinées à réduire les risques encourus par les journalistes couvrant les événements dans les Territoires occupés.

Ces propositions ont été soumises aux autorités israéliennes, qui ont fait part à l'organisation de leurs réponses et de leurs engagements point par point.

1. Mesures d'urgence

Mesure n° 1 : Les autorités israéliennes devraient systématiquement ouvrir une enquête lorsqu'un journaliste est blessé.

- Le premier objectif d'une telle enquête serait de déterminer les circonstances précises dans lesquelles un incident est survenu.
- Le deuxième objectif serait de déterminer les responsabilités en vue de punir les fautes, lorsque des fautes ont été commises.
- Le troisième objectif serait d'identifier plus précisément les facteurs de risque afin de prendre ensuite des mesures préventives.

Réponse des autorités israéliennes : Nous sommes déterminés à procéder à des vérifications systématiques lorsque des journalistes sont victimes d'incidents, quelles qu'en soient la nature et l'origine. A cette fin, le Bureau de presse du gouvernement a mis à disposition des journalistes un formulaire standardisé leur permettant de signaler par écrit, dans le détail, les faits dont ils auraient été victimes ou témoins. Afin de faciliter notre travail, nous insistons sur la nécessité que ces comptes-rendus d'incidents nous soient communiqués très rapidement après les faits et soient aussi précis que possible.

Mesure n° 2 : Les enquêtes menées par les autorités israéliennes devraient être rendues publiques.

- Il est compréhensible que les autorités israéliennes souhaitent en communiquer les résultats en priorité aux victimes des incidents, aux médias qui les emploient, voire aux ambassades dont les journalistes blessés sont ressortissants.
- Toutefois, une large diffusion de ces rapports d'enquête est indispensable. Les journalistes dans leur ensemble doivent avoir accès à ces informations afin de mieux comprendre les risques auxquels ils sont exposés.

- En outre, les responsabilités qui auront été établies doivent être connues du grand public, et en particulier des personnes en charge du maintien de l'ordre dans les territoires. Une telle information peut jouer un rôle préventif.
- Ces règles sont tout aussi valables du côté palestinien, même si jusqu'à présent Reporters sans frontières n'a pas identifié de cas certain de journaliste blessé par un tir palestinien.

Réponse des autorités israéliennes : C'est notre intention de rendre les conclusions accessibles une fois le travail de vérification achevé, et après leur communication aux principaux intéressés (les journalistes victimes des incidents, les médias pour lesquels ils travaillent, l'Association de la presse étrangère...).

Mesure n° 3 : Lorsque la responsabilité de membres des forces israéliennes est établie, des sanctions doivent être prises.

- Ces sanctions doivent toucher la personne qui a commis la faute, généralement en ayant recours à un usage excessif de la force par rapport à la menace.
- Ces sanctions doivent également toucher l'officier qui encadre la personne qui a commis la faute.

Réponse des autorités israéliennes : Il va de soi que s'il était établi, après vérification des faits, qu'un membre des forces israéliennes a blessé un journaliste, l'autorité hiérarchique dont il relève mettrait en œuvre les sanctions prévues par la loi et les règlements applicables. Toutefois, le mode de traitement de la faute et l'évaluation de l'étendue des responsabilités (le membre des forces israéliennes impliqué, ses supérieurs hiérarchiques...) restent à la discrétion de l'administration dont il dépend.

Mesure n° 4 : Lorsque des sanctions sont prises, elles doivent être rendues publiques.

- La publicité faite autour de ces sanctions est de nature à dissuader d'autres fautes de même nature parmi les forces israéliennes.
- C'est le seul moyen de briser le sentiment d'impunité qui domine actuellement.

Réponse des autorités israéliennes : Voir réponse au point N° 3.

2. Mesures d'anticipation des incidents

Mesure n° 5 : Les médias qui envoient des reporters dans la zone ou qui emploient des free-lance devraient impérativement former ces journalistes à réagir face aux dangers auxquels ils les exposent, les doter des équipements nécessaires et les couvrir par une assurance professionnelle appropriée.

- En matière de formation, il existe des organismes professionnels spécialisés délivrant ce type de préparation. Reporters sans frontières prépare actuellement un document de synthèse qui référencera ces organismes. Ce document sera accessible gratuitement sur le site Internet de l'organisation (www.rsf.org). L'organisation prévoit également d'actualiser son *Guide pratique* à l'intention des journalistes opérant dans des zones à risques.
- S'agissant des équipements professionnels, Reporters sans frontières recommande que les journalistes opérant dans la zone soient équipés au minimum d'un gilet pare-balles approprié (classe A), d'un casque approprié (casque en kevlar)⁷⁵, et éventuellement d'un masque à gaz. En plus des équipements individuels, le recours à des véhicules blindés pour les déplacements dans les Territoires occupés est vivement recommandé⁷⁶.
- Pour ce qui concerne les assurances professionnelles, il revient à chaque média de prendre les dispositions légales du pays d'origine.

Réponse des autorités israéliennes : Les autorités israéliennes approuvent ces recommandations.

Mesure n° 6 : Les autorités israéliennes devraient remettre aux journalistes accrédités un gilet de reconnaissance standard homologué très visible (orange ou jaune), dont le port durant les affrontements serait laissé à l'appréciation de chaque journaliste.

- Certains journalistes souhaitent qu'un tel équipement leur soit distribué afin d'éviter les risques de confusion et de réduire les risques de blessure.
- D'autres au contraire estiment que le port d'un tel gilet ferait d'eux des cibles trop visibles et ne souhaitent aucunement ce type d'équipement.

Réponse des autorités israéliennes : Pour le moment, le Bureau de presse du gouvernement, qui est chargé de l'accréditation des journalistes étrangers, n'est pas favorable à cette mesure qui lui semble à la fois délicate et très difficile à mettre en œuvre.

Mesure n° 7 : Les autorités israéliennes devraient mettre en place une ligne téléphonique spéciale permettant aux journalistes d'établir un contact direct, unique et permanent avec un responsable des forces israéliennes. En cas de situation de crise, les journalistes pourraient entrer en contact avec cet interlocuteur et requérir son intervention⁷⁷.

- Cette ligne téléphonique spéciale permettrait aux journalistes victimes de tirs de signaler leur position et d'obtenir un soutien approprié.
- Elle permettrait également aux journalistes blessés de signaler leur position et de rendre compte de l'incident, ceci afin de permettre une enquête ultérieure.

⁷⁵ Il est impératif de remplacer les casques utilisés autrefois contre les pierres. Ces casques sont inefficaces contre les balles réelles et créent un sentiment de sécurité illusoire.

⁷⁶ Les principales agences de presse internationales sont d'ores et déjà sur le point de se doter de ce type d'équipements collectifs.

⁷⁷ Par exemple, lorsqu'un journaliste en mission se trouve pris comme cible ou coincé dans un échange de feu.

Réponse des autorités israéliennes : Nous avons d'ores et déjà mis en place une telle procédure. L'autorité compétente pour toute décision concernant la presse est le Bureau de presse du gouvernement. Pour des raisons pratiques, le bureau du porte-parole de l'Armée peut jouer un rôle d'intermédiaire. Nous insistons sur la nécessité de le contacter immédiatement lorsqu'un événement survient.

Les numéros d'urgence à contacter sont :

Aux heures de bureau : 00 972 2 500 7502 (Bureau de presse du gouvernement)

24h/24 : 00 972 2 62 45 789 (porte-parole du ministère de la Défense)

Mesure n° 8 : Une réunion de travail trimestrielle pourrait être institutionnalisée.

- Elle permettrait de rassembler les autorités israéliennes et les organisations de journalistes afin d'évaluer l'évolution de la situation.
- Au cours de cette réunion de concertation, les différents intervenants pourraient exposer la situation de leur point de vue et de nouvelles mesures de sécurité pourraient être décidées.

Réponse des autorités israéliennes : Nous approuvons cette mesure et nous nous engageons à rencontrer à date régulière, de façon formelle, le responsable de l'Association de la presse étrangère. De surcroît, nous sommes toujours disposés à des rencontres occasionnelles destinées à régler des problèmes particuliers au moment où ils surviennent.

Mesure n° 9 : Les autorités israéliennes devraient éditer un document commun indiquant aux forces israéliennes la conduite à tenir vis-à-vis des journalistes. Elles devraient s'assurer que ce document est bien transmis aux forces israéliennes opérant dans la zone.

- Contrairement à ce qui a été indiqué à Reporters sans frontières, l'organisation a constaté que le briefing des soldats, des gardes-frontières et des policiers n'est pas systématique, y compris parmi les officiers des unités d'élite.
- Dans de nombreux cas observés par Reporters sans frontières, les prérogatives liées à la carte d'accréditation délivrée par le Bureau de presse du gouvernement (GPO) ne sont pas respectées, en particulier lorsque le journaliste est de nationalité palestinienne.

Réponse des autorités israéliennes : Ces dix derniers mois de violence initiée par les Palestiniens ont engendré un afflux inhabituel de journalistes. Le Bureau de presse du gouvernement a recensé jusqu'à 1500 correspondants présents simultanément en Israël. Pour tenir compte de cette réalité, nous avons intensifié les efforts d'instruction et de sensibilisation des forces israéliennes en diffusant des programmes d'information vidéo et en organisant des séminaires de formation à l'intention des soldats et des officiers. Nous cherchons plus particulièrement à expliquer aux membres des forces israéliennes présents sur le terrain la nature du travail des journalistes, l'étendue et les limites de leur droit d'accès à l'information, et les différents moyens de réduire les risques d'incidents impliquant des journalistes lorsque surviennent des affrontements.

Mesure n° 10 : Les autorités israéliennes devraient éditer un document indiquant aux journalistes opérant dans la zone la nature du danger auquel ils s'exposent ainsi que les procédures de reconnaissance.

- Les journalistes devraient être en mesure de reconnaître le type d'armes et le type de munitions employées à un moment précis afin d'en mesurer le danger.
- Les autorités israéliennes devraient convenir d'une procédure standardisée permettant aux journalistes d'approcher des points de contrôle ou des positions militaires sans prendre le risque d'essayer des tirs de sommation⁷⁸.

Réponse des autorités israéliennes : Le Bureau de presse du gouvernement prépare actuellement un document général destiné à sensibiliser les journalistes à la nature des dangers qu'ils encourent. Toutefois, en raison de la nature du conflit actuel, il n'est pas possible de distribuer des documents précis et spécifiques.

3. Mesures de suivi

Mesure n° 11 : Une procédure de poursuite judiciaire standard devrait être identifiée afin de permettre aux journalistes qui le souhaitent d'entreprendre des démarches légales.

- Dans deux cas, des journalistes étrangers ont indiqué à Reporters sans frontières ne pas avoir ouvert de poursuites judiciaires uniquement parce qu'ils ne savaient pas comment s'y prendre.
- Les poursuites judiciaires sont parfois le seul moyen d'obtenir qu'une enquête véritable soit menée et que la justice soit rendue.

Réponse des autorités israéliennes : Pas de réponse transmise pour le moment ; le sujet est toujours à l'étude.

Mesure n° 12 : Les médias dont un journaliste a été blessé devraient s'assurer d'un bon suivi post-traumatique.

- A moyen terme et à long terme, les effets psychologiques d'une blessure de guerre peuvent s'avérer aussi graves que les conséquences physiques d'une telle blessure. Il revient aux médias d'assumer leur part de responsabilité sur ce terrain.

Réponse des autorités israéliennes : Pas de commentaire.

⁷⁸ Par exemple, un journaliste coincé dans un échange de feu ou mal identifié et victime de tirs de sommation pourrait activer la hot line et demander à son interlocuteur d'intervenir pour faire cesser le feu.